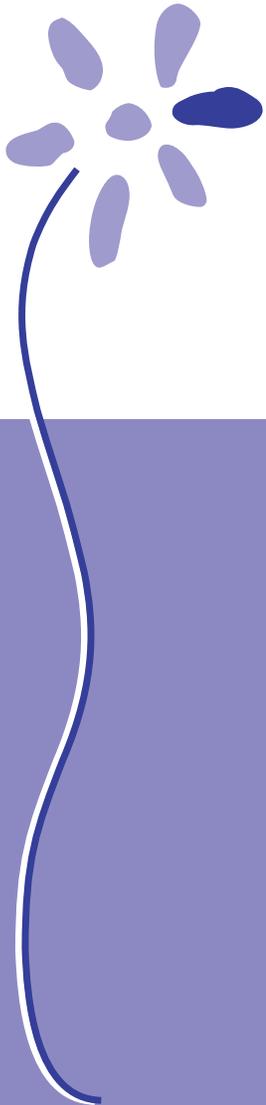




Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Violence familiale et itinérance : Analyse documentaire

Canada

Le document *Violence familiale et itinérance : Analyse documentaire* à été préparé par Sylvia Novac, Ph.D., pour le Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF).

Also available in English under the title: *Family Violence and Homelessness: A Review of the Literature*.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Centre national d'information sur la violence dans la famille, Agence de la santé publique du Canada.

Il est interdit de reproduire le contenu du présent document à des fins commerciales, mais sa reproduction à d'autres fins est encouragée, sous réserve de citer la source.

Citation recommandée :

Canada. Centre national d'information sur la violence dans la famille. *Violence familiale et itinérance : Analyse documentaire*. Rédigé par Sylvia Novac. Ottawa : Agence de la santé publique du Canada, 2006.

La présente publication peut être obtenue dans d'autres formats, sur demande.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Centre national d'information sur la violence dans la famille
Unité de prévention de la violence familiale
Agence de la santé publique du Canada
200, promenade Églantine
Immeuble Jeanne-Mance, indice de l'adresse : 1909D
Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléphone : 1 800 267-1291 ou (613) 957-2938
Télécopieur : (613) 941-8930
ATME : 1 800 561-5643 ou (613) 952-6396
Site Web : <http://www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn>
Courriel : ncfv-cnivf@phac-aspc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de la Santé (2006)
No cat. : HP20-4/2007F
ISBN : 978-0-662-73529-8

Violence familiale et itinérance : Analyse documentaire

Sylvia Novac, Ph. D.

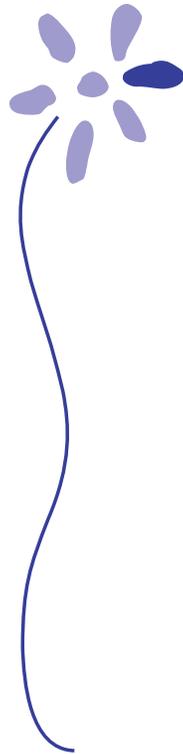


Table des matières

Sommaire	ii
Introduction	1
Terminologie et définitions	1
Mesure de l’itinérance dans le contexte de la violence familiale	3
Analyse de la documentation	6
Portée des travaux sur le sujet	6
Liens entre la violence familiale et l’itinérance	7
Expériences négatives vécues durant l’enfance	9
Placement, violence familiale et itinérance	12
Violence familiale comme facteur déclencheur de l’itinérance	13
Violence familiale et itinérance à répétition	14
Intersectionnalité	16
Dynamique de la violence familiale et de l’itinérance.	19
Implications de la prestation des services.	22
Lacunes sur le plan de la recherche	33
Conclusion	37
Références citées	38
Notes en fin de texte.	50

Sommaire

La présente analyse documentaire propose un survol des connaissances actuelles sur la relation qui existe entre la violence familiale et l'itinérance. Nous décrirons d'abord les différentes catégories d'itinérance relevées dans la littérature, en soulignant les difficultés que posent les définitions lorsque l'on essaie d'obtenir une évaluation juste de l'importance de l'itinérance au Canada.

Même si l'évaluation du nombre d'itinérants se limite en grande partie au calcul du nombre de personnes utilisant les refuges pour sans-abri, il est largement reconnu que cette population ne représente qu'une fraction du nombre total d'itinérants. Un grand nombre des femmes qui fuient un conjoint violent cherchent refuge dans des maisons pour femmes victimes de violence, mais ce n'est pas le cas de la majorité; elles demeurent plutôt chez des amis ou des membres de leur famille, où elles effectuent de courts séjours chez l'un et chez l'autre, pour retourner finalement à la maison, dans leur environnement original de violence. Les victimes de violence familiale représentent une portion importante de l'itinérance cachée ou relative.

Des recherches ont permis de documenter l'évolution du profil démographique de la population itinérante; elle est en effet composée de plus en plus de femmes, de familles, de jeunes et d'enfants, qui sont d'ailleurs souvent désignés comme les « nouveaux » sans-abri. Mentionnons également que les taux de violence familiale et d'itinérance sont plus élevés chez les femmes autochtones que chez les non-Autochtones. Selon des études menées dans plusieurs villes canadiennes, les femmes autochtones sont surreprésentées au sein de la population itinérante.

Pour expliquer l'émergence de ces nouvelles catégories de sans-abri, on a invoqué entre les taux élevés de violence familiale dont ces groupes sont victimes; des recherches ont d'ailleurs commencé à examiner le rôle possible de l'éclatement de la famille et celui des traumatismes et des expériences négatives vécues durant l'enfance.

Bon nombre d'études menées au Canada et ailleurs ont démontré que la prévalence de la violence familiale n'est pas seulement plus forte chez les personnes sans-abri, mais qu'elle est en fait exceptionnellement élevée. De façon plus précise, des études ont révélé des taux de violence élevés durant l'enfance des personnes itinérantes – plus particulièrement chez les femmes et les jeunes filles. Cette association a été observée à un nombre suffisant de reprises pour que certains chercheurs en viennent à considérer la violence familiale comme l'une des principales *causes* de l'itinérance. Par ailleurs, les personnes qui fréquentent les refuges reconnaissent de plus en plus que leur itinérance est principalement attribuable à la violence familiale.

Il existe, de plus, des preuves que les habitudes d'itinérance sont liées à la nature, à la sévérité et à la durée de la violence subie par les victimes alors qu'elles étaient enfants. Par exemple, les femmes qui sont sans domicile, de façon chronique ou répétitive, ont beaucoup plus souvent des antécédents de violence physique et sexuelle que le reste de la population. De même, il existe une forte corrélation entre l'utilisation des refuges et la sévérité et la fréquence de la violence à laquelle elles ont été exposées à la maison.

Étant donné les effets psychosociaux de la violence familiale sur les victimes, les services offerts par le personnel des refuges sont d'une importance cruciale pour que les victimes se rétablissent et qu'elles évitent plus tard d'autres relations violentes. Il est toutefois reconnu que l'obtention d'un logement permanent, à prix abordable, constitue un élément préalable au rétablissement.

Les résultats des recherches soulignent également la relation qui existe entre les conditions de logement et la violence familiale; en effet, de piètres conditions de logement peuvent être une source de stress interpersonnel, de conflit et de violence. Il n'est donc pas surprenant que les femmes qui habitent dans des logements publics en milieu urbain, soient plus nombreuses à subir des actes de violence de la part de leurs proches. On considère également que l'accès à des logements subventionnés et à des refuges d'urgence à court terme est essentiel pour diminuer le nombre de femmes victimes de violence aux mains de leurs conjoints et pour promouvoir la sécurité, l'autonomie et l'auto-suffisance des femmes.

Le manque de logements abordables est l'un des obstacles qui empêchent les femmes victimes de violence et leurs enfants de se « reprendre en main » après avoir effectué de courts séjours dans des refuges pour femmes victimes de violence familiale. Selon les tendances observées dans une grande ville canadienne, que les femmes éprouveraient de plus en plus de difficulté à accéder à un logement subventionné lorsqu'elles quittent un refuge. Les données de Statistique Canada révèlent que près du tiers des victimes qui ont fui leur foyer demeurent sans-abri ou ont très peu de stabilité sur le plan du logement, et ce, pendant des périodes prolongées.

Chez les jeunes, les conséquences de la violence familiale sont manifestes dans leur expérience ultérieure de la vie itinérante. Les jeunes sans-abri qui ont fui un environnement familial violent sont plus vulnérables à la victimisation que les autres jeunes itinérants. Cette situation est particulièrement prononcée chez les jeunes filles, et plus précisément chez les jeunes femmes qui ont été victimes d'abus sexuels dans leurs familles.

Lorsque la séparation avec les parents est plus difficile sur le plan affectif, les adolescentes et les adolescents doivent compter davantage sur leurs pairs, qui leur fournissent l'information et le soutien nécessaires à leur socialisation et à leur survie dans la rue. Les réseaux sociaux marginaux et les comportements à risque élevé les rendent plus vulnérables à une victimisation grave, et ils peuvent se trouver de nouveau agressés et exploités. Cette nouvelle victimisation et des

relations coercitives viennent renforcer ce que les jeunes ont appris au sein de leurs familles. Il est très difficile de renverser ce processus. Les services offerts à cette population doivent être multisectoriels, innovateurs et particulièrement sensibles à leurs besoins.

La présente analyse documentaire met en lumière des questions qui devraient faire l'objet de recherches plus approfondies. Nous devons acquérir une meilleure compréhension des liens qui existent entre les mauvais traitements subis durant l'enfance et les problèmes ultérieurs d'itinérance chronique ou à répétition. De la même façon, les associations entre les placements dans les services d'aide à l'enfance et les habitudes ultérieures d'itinérance à répétition méritent un examen plus étroit. La surreprésentation des femmes autochtones au sein de la population des sans-abri justifie aussi, tout particulièrement, la réalisation d'autres recherches. De même, il faut s'assurer que les chercheurs se penchent sur les conditions particulières des membres de populations précises, notamment les membres des communautés ethnoculturelles, les personnes handicapées et les personnes vivant en régions rurales ou éloignées.

Il est également nécessaire de recueillir plus d'information sur les différents types de refuges et les besoins à long terme en matière de logement des femmes victimes de violence, et d'examiner le degré de collaboration qui devrait exister entre les différents types de refuges. Enfin, il faudrait mener des recherches sur les taux d'utilisation et d'efficacité des recours juridiques offerts au Canada pour retirer les agresseurs de leur milieu familial.

Introduction

Nous présentons ici une analyse de documents publiés entre 1987 et 2002 qui portaient sur la relation entre la violence familiale et l'itinérance. L'accent est surtout mis sur :

- ▶ la dynamique de la relation entre ces deux phénomènes;
- ▶ les répercussions pour les fournisseurs de services;
- ▶ les lacunes sur le plan de la recherche dans ce domaine.

Terminologie et définitions

Violence familiale

Pour les besoins du présent rapport, la *violence familiale* est considérée comme la violence qui se produit entre les membres d'une famille, dans un couple, dans une relation de dépendance ou dans une relation de confiance; les paramètres en sont précisés dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement du Canada. Outre les agressions physiques, la violence peut également prendre différentes formes, notamment l'intimidation, la violence psychologique ou émotive, l'abus sexuel, la négligence, la privation et l'exploitation financière. L'expression englobe donc différentes formes de violence au sein de toute une gamme de relations intimes, dont celles qui existent entre un parent et un enfant, un soignant et un client, un enfant adulte et un parent, entre frères et soeurs et entre des partenaires intimes, durant les fréquentations ou la vie commune, dans le cadre du mariage ou en union libre.

Catégories d'itinérance

La littérature propose plusieurs catégories d'itinérance. Les paramètres qui déterminent ces catégories ne sont toutefois pas très clairs. Présentons d'abord les deux types d'itinérance proposés par les Nations Unies (Charette 1991) :

- ▶ L'itinérance **absolue**, au sens propre ou visible désigne les personnes qui vivent « dans la rue » et qui n'ont aucun abri physique qui leur est propre, c'est-à-dire les personnes qui dorment dans des refuges d'urgence ou dans des endroits impropres à l'habitation humaine (ce qu'on appelle aussi « coucher à la dure »).

- ▶ L'itinérance **relative**, cachée ou occultée désigne les personnes qui vivent dans des endroits qui ne satisfont pas aux normes minimales. Cela signifie qu'elles n'ont pas une protection suffisante contre les éléments, un accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires, un logement stable, la *sécurité personnelle* ainsi qu'un accès à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé.

La définition susmentionnée d'*itinérance absolue* (une situation dans laquelle les personnes doivent dormir dans des refuges d'urgence ou dans des endroits impropres à l'habitation humaine, tels que des immeubles désaffectés, des véhicules, des vestibules, des parcs et des tentes) est généralement acceptée. Le consensus est toutefois moins grand en ce qui concerne les paramètres utilisés pour décrire l'*itinérance relative*. Par exemple, dans les communautés du Nord canadien où il n'y a pas de refuges proprement dits, et où le climat fait en sorte que coucher à la dure peut être fatal, l'itinérance se reflète par un entassement extrême dans les logements (Pauktuutit Inuit Women's Association 1994).

L'itinérance relative ou cachée est plus souvent le propre des femmes et des jeunes que celui des hommes (Kappel Ramji Consulting Group 2002; Novac 2002).

[TRADUCTION]

« L'itinérance cachée englobe les conditions de logement non sécuritaires où des femmes habitent temporairement chez des amis ou des membres de leur famille, ou encore chez un homme qu'elles connaissent, et celles des femmes qui vivent dans des milieux où elles sont exposées à des conflits familiaux ou à de la violence, mais qui n'ont pas d'autres endroits où se réfugier. Cette définition inclut également les femmes qui vivent dans une « *pauvreté attribuable au logement* », c'est-à-dire qui consacrent au logement une proportion si importante de leur revenu qu'elles ne peuvent plus combler leurs autres besoins essentiels, les personnes pour lesquelles le risque d'expulsion est imminent ainsi que celles qui habitent dans des logements ou des édifices illégaux ou non sécuritaires physiquement, ou encore dans des logements surpeuplés » (Novac 2002, 101-2).

Étant donné que les Nations Unies définissent l'itinérance relative comme le recours à des environnements résidentiels qui ne satisfont pas à une norme élémentaire de sécurité personnelle, il est possible de conclure que cette définition englobe les situations dans lesquelles une personne habite la résidence familiale, mais qu'elle est victime de violence de la part d'un membre de la famille et qu'elle n'est pas en mesure, financièrement ou autrement, de partir ou de s'établir ailleurs¹. Un groupe de sensibilisation australien appelle cette condition de « *l'itinérance avecabri* » pour indiquer que certaines victimes de violence familiale demeurent dans la résidence familiale, mais qu'elles n'ont ni contrôle ni sécurité (Gregory 2001).

Une définition plus simple du « concept vague et insaisissable » de l'itinérance a été proposée par Daly (1996, 1) : [TRADUCTION] « Une personne est considérée sans abri si elle ne dispose pas d'un endroit convenable où elle a le droit de vivre en toute sécurité. » Pour comprendre la dynamique qui existe entre la violence familiale et l'itinérance, il importe tout particulièrement d'intégrer la dimension de la sécurité personnelle. Cet élément revêt une importance particulière pour les femmes, qui perçoivent plus souvent leur chez-soi comme un lieu de réconfort émotif et de protection, tandis que les hommes ont plus tendance à percevoir leur foyer en termes de statut social et de réussite (Rainwater 1966).

En ce qui concerne les enfants, l'indépendance financière est évidemment impossible. Avramov (1998, 63) a d'ailleurs qualifié « d'enfants sans abri cachés » ceux qui vivent dans un climat familial caractérisé par les conflits ou les mauvais traitements.

Les chercheurs continuent toutefois à explorer les divers types d'itinérance et leurs significations. Par exemple, Kearns et Smith (1994) proposent d'effectuer des recherches sur la reconnaissance des distinctions théoriques qui existent entre trois types d'itinérance : 1) itinérance **au sens propre** (être sans abri), 2) itinérance **au stade initial** (vivre sur le bord de l'itinérance) et 3) itinérance **métaphorique** (ne pas se sentir chez soi de façon chronique). Les auteurs désignent les personnes victimes de violence familiale et les Autochtones comme des groupes vivant une itinérance métaphorique.

Mesure de l'itinérance dans le contexte de la violence familiale

Le dénombrement des sans-abri est un exercice semé d'embûches sur le plan d'abord de la définition puis de la logistique et de l'idéologie. Les débats concernant la définition, et donc la taille, de la population affectée par une itinérance relative demeurent entiers. Dans presque toutes les études empiriques réalisées, les victimes de violence familiale ne sont pas incluses dans la population relativement itinérante, même si on reconnaît qu'elles sont susceptibles de devenir itinérantes. Miller et Du Mont (2000, 115) soutiennent que « tant que les femmes battues ne seront pas reconnues comme des sans-abri, la question de la violence masculine à l'endroit des femmes embrouillera notre compréhension de l'étiologie, de la portée et des expériences liées à l'itinérance, et diminuera également notre capacité de corriger le problème ».

La plupart des recherches menées sur les itinérants portent sur les personnes qui ont recours aux refuges et aux autres services offerts aux sans-abri, tels que les haltes-accueil.

Types de refuges

Pour les besoins du présent rapport, les refuges sont classés en deux catégories : les *refuges pour victimes de violence familiale*, qui accueillent plus précisément des femmes et des enfants victimes de violence familiale, et les *refuges pour sans-abri*, qui desservent les jeunes et les adultes, les personnes seules et les familles, les hommes et les femmes.

D'un bout à l'autre du Canada, on compte environ 500 établissements désignés par le gouvernement fédéral comme des *refuges pour victimes de violence familiale*² (aussi appelés maisons de transition, refuges pour femmes ou refuges pour femmes battues). Un répertoire des maisons de transition et d'hébergement pour femmes violentées est fourni par le Centre national d'information sur la violence dans la famille (Canada. Centre national d'information 2004). Le rôle premier de ces refuges consiste à offrir un abri aux personnes victimes de violence dans leur milieu familial. Un grand nombre d'entre eux adoptent donc d'importantes mesures de sécurité et veillent à ce que la confidentialité soit strictement respectée. Ces refuges offrent, de plus, des services qui ne sont pas disponibles ou du moins peu accessibles dans les *refuges pour sans-abri* – notamment le counselling offert aux femmes et aux enfants maltraités.

Le terme *refuges pour sans-abri* fait référence à tous les refuges ou maisons d'hébergement destinés aux individus ou aux familles itinérantes (y compris les refuges destinés spécifiquement aux jeunes), c'est-à-dire tous les refuges qui ne sont pas des établissements désignés par le gouvernement fédéral comme des refuges pour victimes de violence familiale. Il n'existe cependant pas de liste complète de tous les refuges pour sans-abri au Canada; leur nombre total est inconnu. (Au moment de la rédaction du présent document, on comptait 55 refuges pour sans-abri ou refuges d'urgence et 12 refuges pour victimes de violence familiale dans la seule ville de Toronto.)

Bases de données sur les utilisateurs de refuges

La plus grande base de données sur l'utilisation des refuges, et la seule permettant de mener une étude longitudinale, est tenue par la ville de Toronto. Cette base de données contient des données démographiques de base ainsi que des renseignements sur les motifs liés à l'utilisation des refuges (*éclatement de la famille*, *violence de la part d'un conjoint* et *violence de la part d'un membre de la famille* sont les trois catégories relatives aux problèmes familiaux). Pour la plupart des années depuis 1988, de telles données ont été recueillies autant dans les refuges pour sans-abri financés par la Ville que dans les refuges pour victimes de violence familiale financés par la province (Toronto 2003).

La stratégie nationale de lutte contre l'itinérance du gouvernement du Canada – l'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA) – tient une base nationale de données démographiques cumulatives sur les fournisseurs de services d'hébergement et leurs clients, le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri

(SISA), qui met l'accent sur les refuges d'urgence. Le SISA est un protocole informatisé de partage des données qui vise à recueillir des renseignements démographiques de base sur les utilisateurs des refuges et de l'information sur les motifs du recours à ces services, sur les facteurs contribuant à l'itinérance et sur la situation du client à sa sortie (INSA 2002). Même si le SISA permettra de disposer d'une base de données longitudinales nationale, sa mise en œuvre requiert la « collaboration de la communauté » (*ibid.*, 5), c'est-à-dire la coopération volontaire des refuges, laquelle s'est avérée graduelle et tiède.

Afin d'élargir la base de connaissances, l'INSA appuie également des projets de recherche à l'échelle locale et nationale qui visent à déterminer les causes sous-jacentes et les tendances relatives à l'itinérance. L'initiative du SISA est un programme de l'INSA dont l'objectif est d'accroître cette base de connaissances en faisant la promotion de partenariats pour le partage de renseignements. Ces opérations et ces activités ont pour but d'offrir aux collectivités les outils et le soutien dont elles ont besoin pour être mieux en mesure de recueillir et d'échanger des données sur l'itinérance. En conséquence, la base de données contient très peu de renseignements sur les services de transition offerts aux femmes³.

Intégration des données sur les refuges

Certains chercheurs ont décrié le fait que les données des refuges pour victimes de violence familiale ne sont pas intégrées dans le dénombrement des itinérants et dans les autres études portant sur les utilisateurs des refuges pour sans-abri (Braun et Black 2003; Novac et coll. 2002b; Miller et Du Mont 2000). Les études publiées omettent fréquemment les utilisateurs de refuges pour victimes de violence familiale ou ne précisent pas si cette population fait partie de leur échantillon.

Cette situation est en partie attribuable au fait que les cadres des programmes et les cadres administratifs qui concernent les refuges pour victimes de violence familiale sont différents et qu'ils sont contrôlés par des organismes gouvernementaux différents de ceux qui sont responsables des refuges desservant l'ensemble de la population itinérante. Par exemple, les refuges pour femmes battues de l'Ontario sont présentement administrés par le gouvernement provincial tandis que les refuges pour sans-abri sont gérés par les administrations municipales locales. De plus, les tentatives qui visaient à recueillir directement des données auprès des refuges pour victimes de violence familiale ont parfois provoqué une certaine ambivalence ou de la résistance. Une des raisons pouvant expliquer une telle résistance est l'hésitation d'apposer un qualificatif stigmatisant, soit celui de « sans-abri », à celui de femme battue (Zappardino et DeBare 1992). La résistance peut également être liée au fait que les victimes n'ont pas renoncé à leurs droits sur le logement qu'elles ont été obligées de quitter (Novac et coll. 2002b). Par ailleurs, la méfiance liée aux sources de collecte de données, le manque de consultation au préalable ainsi que les tâches supplémentaires non rétribuées et imposées au personnel qui doit remplir les questionnaires sont également des facteurs qui contribuent à une telle ambivalence (Miller et Du Mont 2000).

Analyse documentaire

Portée des travaux sur le sujet

La recherche sur les liens entre la violence familiale et l'itinérance en est encore à un stade embryonnaire. L'intégration de ces deux sujets se limite surtout à une mention d'*association*, puisque pratiquement aucune étude empirique n'a examiné de façon explicite les liens qui existent entre ces deux réalités.

Les études sur l'itinérance mentionnent la violence familiale comme un facteur très courant dans les antécédents des personnes sans-abri et certaines études suggèrent même qu'elle provoque l'itinérance. Les recherches sur la violence familiale révèlent que les refuges répondent à un besoin essentiel pour les personnes qui désirent fuir un environnement familial violent. Elles mettent également en lumière le manque de logements abordables comme facteur qui empêche les victimes de partir ou qui contribue à leur décision de retourner vivre avec un conjoint abusif.

Les recherches ont de plus permis de documenter les changements qu'a subis le profil démographique de la population itinérante depuis les années soixante. Même si les hommes célibataires forment toujours le groupe le plus important de personnes manifestement sans-abri, on compte un nombre croissant de femmes, de familles, de jeunes et d'enfants – que l'on appelle les « nouveaux » sans-abri, par comparaison aux « vieux » sans-abri que l'on décrivait généralement comme des hommes socialement déconnectés, dont bon nombre souffrait de problèmes liés à la consommation d'alcool (Rossi 1989).

Devant l'augmentation de l'itinérance visible, un plus grand nombre de chercheurs ont voulu savoir qu'elles étaient les forces sociales qui la provoquaient. Une macro-analyse des changements politiques et structurels a permis d'établir que le manque de logements abordables est la principale cause sous-jacente de l'itinérance. Une micro-analyse a par ailleurs examiné les caractéristiques et les expériences des itinérants. Les explications justifiant l'arrivée de « nouveaux » groupes dans les rangs de la population itinérante ont toutefois évolué et prennent maintenant en compte les taux élevés de violence familiale; on examine également le rôle de l'éclatement de la famille et celui des traumatismes et des expériences négatives vécues durant l'enfance.

La plupart des études sont généralement rétrospectives ou décrivent la situation actuelle et les expériences de personnes qui sont déjà itinérantes. Très peu d'études longitudinales ont observé et suivi des sujets dans le but d'examiner les changements survenant dans leur vie, avec le temps, ou les effets de différents facteurs. Les études qui ont fait un tel suivi visaient généralement à déterminer si la situation de logement des « diplômés » de programmes ciblés demeurerait stable après le

programme; le suivi était généralement effectué durant une période d'au plus deux ans.

Par exemple, une évaluation américaine de près de 500 programmes de maisons de transition (dont environ 10 % étaient destinées à des femmes violentées) a révélé qu'à la suite des programmes, la stabilité de la plupart des clients sur le plan du logement s'est améliorée; les femmes victimes de violence affichaient toutefois le taux de succès le plus faible. (Novac et coll. 2004)

Même si des études sur la victimisation criminelle des sans-abri ont permis de mesurer l'ampleur des incidents néfastes ou violents dont ils ont été victimes, elles ne fournissent généralement pas suffisamment d'information sur l'agresseur pour déterminer si ce dernier avait un lien familial avec sa victime (Wenzel et coll. 2001). Par exemple, dans le cadre d'une enquête sur la santé menée à Toronto auprès de 450 sans-abri (Ambrosio et coll. 1992), on a posé aux femmes des questions sur les agressions sexuelles dont elles avaient été victimes au cours de la dernière année. Près de la moitié d'entre elles (46 %) ont déclaré avoir été agressées physiquement et un cinquième (21 %) ont indiqué qu'elles avaient été violées. Près de la moitié (43 %) des femmes et 14 % des hommes avaient été victimes d'agression ou de harcèlement sexuel. Les chercheurs n'ont cependant pas essayé d'établir une distinction entre la violence et les agressions commises par des proches et celles commises par des étrangers. Il ne fait aucun doute que le manque d'intimité et de contrôle de l'espace, qui fait partie intégrante de l'itinérance, rend plus difficile le maintien de limites entre les gens, qu'ils soient ou non des proches.

Finalement, un très faible nombre des travaux recensés portent sur les besoins en matière de services destinés aux sans-abri victimes de violence familiale ou sur les implications de tels besoins sur les secteurs des services.

Liens entre la violence familiale et l'itinérance

Dans un grand nombre d'études menées au Canada et ailleurs dans le monde, il a été observé que les antécédents de violence familiale sont très fréquents au sein de la population itinérante – particulièrement chez les jeunes et les femmes – et beaucoup plus communs que chez les populations qui ne sont pas itinérantes (Neal 2004; Novac et coll. 2002b; Farrell et coll. 2000; Gravel 2000; Gaetz et coll. 1999; Poirer et coll. 1999; Novac et coll. 1999; Hagan et McCarthy 1997; Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre 1998; Groupe de recherche en politiques de santé mentale 1998; Peters et Murphy 1994; Breton et Bunston 1992; Radford et coll. 1989; Janus et coll. 1987; Kufeldt et Nimmo 1987). Après avoir examiné les études sur les familles itinérantes, Rosenheck et coll. (1999, 11) sont parvenus à la conclusion suivante :

[TRADUCTION]

« Il est très possible que la violence interpersonnelle soit un élément déclencheur de l'itinérance familiale. La violence et les agressions semblent caractériser les expériences vécues par les mères sans-abri durant leur enfance et leur vie adulte. Les femmes en subissent les conséquences dévastatrices, tant au point de vue médical qu'émotionnel, durant tout le reste de leur vie. »

Dans leur revue approfondie des recherches menées aux États-Unis, Shinn et Baumohl (1999) ont conclu que les études révélaient de façon constante, parmi les antécédents des personnes et des familles itinérantes, des taux élevés de violence physique et d'agressions sexuelles durant l'enfance, de fréquents placements en famille d'accueil ou ailleurs, ainsi que toute une gamme de perturbations familiales. La plupart des études portant sur l'itinérance familiale ou sur les mères itinérantes soulignent également la prévalence de taux plus élevés de violence familiale chez les familles itinérantes que chez d'autres familles démunies.

Burt et coll. (1999) ont mené aux États-Unis une vaste étude auprès d'un échantillon aléatoire comptant près de 4 200 clients de services offerts aux sans-abri. Ils ont déterminé que les expériences de violence familiale vécues durant l'enfance étaient plus fréquentes chez les personnes itinérantes que chez celles qui étaient parvenues à « sortir » de l'itinérance (29 % et 23 % respectivement) et qu'elles étaient beaucoup plus fréquentes au sein de ces deux groupes que chez les personnes qui n'ont jamais été sans-abri, mais qui ont eu recours à des banques alimentaires et à des programmes de halte-accueil (8 %).

La violence familiale est également un antécédent fréquent chez les personnes qui ont été institutionnalisées, dont la présence est d'ailleurs très élevée au sein de la population itinérante. Les jeunes et les adultes sans-abri affichent des taux élevés de fréquentation des organismes de protection de la jeunesse ou de placement durant leur enfance. Chez les adultes célibataires sans-abri, particulièrement chez les femmes, on enregistre des taux élevés d'hospitalisation dans des établissements psychiatriques. Finalement, chez les hommes célibataires sans-abri, les taux d'incarcération sont élevés.

Les enfants qui ont été victimes de violence ont généralement des troubles de comportement durant leur adolescence et leur vie adulte, troubles qui sont également associés à l'itinérance (Gilmartin 1994). Mentionnons entre autres les retards de développement (Yawney 1996), les difficultés d'adaptation à l'école et les comportements perturbateurs en classe (de Paul et Arruabarrena 1995), les grossesses à l'adolescence (Smith 1996), l'absentéisme scolaire et les fugues (Manion et Wilson 1995; Kurtz et coll. 1993), la délinquance et la prostitution (Manion et Wilson 1995), la consommation précoce et à l'âge adulte d'alcool et de drogues illégales et les dépendances (Malinosky-Rummell et Hansen 1993; Chandy et coll. 1996; Downs et coll. 1996), ainsi que le suicide et les tentatives de suicide (Fergusson et Lynskey 1997). Au nombre des effets à long terme de la violence faite aux enfants,

Kendall-Tackett (2002) a noté des difficultés à établir des relations interpersonnelles, l'isolement et un faible soutien social, la victimisation à répétition, l'auto-médication (p. ex., toxicomanie, troubles de l'alimentation et tabagisme), ainsi que les placements en famille d'accueil et les autres formes de séparation familiale, qui sont tous associés à un risque d'itinérance.

Expériences négatives vécues durant l'enfance

Des questions sur les mauvais traitements subis durant l'enfance ont été ajoutées à bon nombre d'études sur les populations itinérantes, mais elles ne sont généralement pas suffisamment précises pour déterminer si l'agresseur était un membre de la famille, une figure parentale ou un proche.

Chez les adultes itinérants

Tel que mentionné précédemment, un grand nombre d'études ont révélé qu'un taux élevé de personnes itinérantes ont été victimes de violence durant leur enfance. Par exemple, Holley et Arboleda-Florez (1997) ont constaté qu'à Calgary, parmi 250 utilisateurs de refuges, 37 % avaient été agressés physiquement lorsqu'ils étaient enfants.

On observe des différences évidentes entre les garçons et les filles en ce qui concerne les taux d'agressions subies par les itinérants durant l'enfance. Dans une étude menée à Ottawa qui regroupait 230 sans-abri, 42 % des hommes et 76 % des femmes avaient été agressés physiquement durant leur enfance (Farrell et coll. 2000). De même, dans une étude menée à Toronto auprès d'un échantillon représentatif⁴ composé de 300 célibataires adultes fréquentant les refuges, 51 % des femmes et 38 % des hommes avaient été agressés physiquement lorsqu'ils étaient enfants (comparativement à 21 % des femmes et à 31 % des hommes dans l'ensemble de la population). Près de la moitié (49 %) des femmes et un sixième (16 %) des hommes qui ont participé à l'étude menée à Toronto avaient également subi des abus sexuels durant leur enfance (comparativement à 13 % des femmes et à 4 % des hommes dans l'ensemble de la population) (Groupe de recherche en politiques de santé mentale 1998).

On constate donc qu'au sein de la population adulte sans-abri, les femmes ont été victimes d'un plus grand nombre d'actes de violence, et particulièrement d'abus sexuels, que les hommes. Cette tendance est également évidente chez les jeunes sans-abri. (Voir ci-dessous).

Herman et coll. (1997) ont effectué des recherches dans le but de déterminer si les expériences négatives vécues durant l'enfance constituaient des facteurs de risque d'itinérance à l'âge adulte. À partir d'une étude sur un échantillon aléatoire de personnes sans-abri et un groupe de comparaison constitué de personnes n'ayant jamais été itinérantes, ils ont déterminé que le manque d'attention de la part d'un parent durant l'enfance augmentait de façon significative la probabilité d'itinérance

éventuelle, au même titre que l'agression physique (*ibid.*, 249). Pour sa part, l'abus sexuel n'a pas été associé à l'itinérance de façon significative; toutefois, il a été observé que le manque d'attention parentale combiné à l'un ou l'autre de ces types de violence augmentait de façon radicale les probabilités d'itinérance, comparative-ment aux personnes qui n'avaient jamais vécu l'une ou l'autre de ces situations. Les chercheurs ont conclu que les expériences négatives vécues durant l'enfance constituaient de puissants facteurs de risque d'itinérance à l'âge adulte.

Chez les jeunes itinérants

En ce qui concerne les jeunes itinérants, certains chercheurs ont mené des études plus approfondies pour mieux connaître la nature, la dynamique et les implications des agressions subies durant l'enfance. Au Canada, les études menées auprès de jeunes de la rue et de jeunes sans-abri révèlent de façon répétée des taux très élevés de perturbations familiales, de conflits et de violence durant l'enfance (Novac et coll. 2002b; Poirier et coll. 1999; Hagan et McCarthy 1997; Caputo et coll. 1997; Peters et Murphy 1994; McCall 1990; Kufeldt et Nimmo 1987; Lamontagne et coll. 1987).

Dans le cadre d'une étude qualitative de petite envergure menée auprès de jeunes sans-abri du centre-ville de Vancouver, on a exploré les premières étapes du processus de vie dans la rue.

[TRADUCTION]

« Le chaos et les conflits qui régnaient à la maison, le manque de sentiment d'appartenance au milieu scolaire, le constant déménagement d'un foyer à l'autre et d'une collectivité à l'autre, ainsi que l'absence de liens avec des adultes leur témoignant de la sollicitude, ne sont que quelques-uns des thèmes récurrents énumérés par les jeunes lorsqu'ils parlent de leur ancienne vie. » (McCreary 2002, 33)

La marginalisation de la part de la famille est extrêmement élevée chez les jeunes de la rue. Dans une étude, il a été déterminé que presque tous les adolescents (96 %) entretenaient très peu de liens familiaux, comparativement à seulement 13 % dans un échantillon d'élèves du secondaire (McCreary 2001).

Une étude menée à Toronto auprès de jeunes de la rue a révélé, qu'en moyenne, ils avaient quitté la maison à 13 ans et qu'ils avaient vécu beaucoup de perturbations familiales, dont le chômage, la monoparentalité, la famille reconstituée et le placement (Hagan et McCarthy 1997). Ils étaient également plus nombreux à venir de familles violentes : un certain type de force leur avait été imposé par un membre de leur famille dans 87 % des cas et, pour 60 % des jeunes, les actes de violence infligés par leurs parents avaient donné lieu à des contusions ou à des saignements.

Au Canada, la plus ancienne étude sur les jeunes sans-abri est peut-être celle qui a été réalisée en 1984 auprès de 149 résidants, âgés de 16 et 21 ans, d'un refuge pour jeunes de Toronto (Janus et coll. 1987). Environ les trois quarts des jeunes

interrogés avaient été agressés physiquement durant leur enfance. Près des trois quarts des jeunes femmes avaient été agressées sexuellement, dans leur famille ou après leur départ. Ces jeunes femmes étaient plus nombreuses à avoir été impliquées dans des activités délinquantes (participation à des actes de violence physique, arrestation, détention en prison ou dans un établissement correctionnel pour jeunes).

Les résultats d'une enquête ultérieure menée dans le même refuge ont révélé que 81 % des résidants avaient été agressés physiquement. Les agressions physiques et sexuelles avaient débuté en plus bas âge et elles étaient plus fréquentes chez les filles (Welsh et coll. 1995). Les jeunes résidantes avaient quitté la maison plus tôt que les résidants masculins et elles étaient plus nombreuses à avoir été agressées sexuellement par leur père ou leur beau-père (36 % par rapport à 3 %). Par ailleurs, les jeunes femmes étaient également plus nombreuses que les jeunes hommes à avoir été victimes d'agression sexuelle violente (16 % par rapport à 9 %) et de viol (38 % par rapport à 13 %), et elles avaient été agressées sexuellement plus fréquemment et plus gravement (*ibid.*). Pour les jeunes résidantes, l'agresseur était généralement (84 %) une personne qui s'occupait d'elles, tandis que pour les résidants masculins, il n'y avait pas de différence entre les personnes qui s'occupaient d'eux et les autres.

Gaetz et coll. (1999) ont mené une enquête auprès de 360 jeunes sans-abri de Toronto et ils ont constaté que pour 40 % des jeunes filles et 19 % des jeunes hommes, l'abus sexuel était le facteur premier qui les avait poussés à vivre dans la rue. L'agression physique s'est également avérée un facteur qui a été mentionné par 59 % des femmes et 39 % des hommes.

Parmi un échantillon composé de plus de 500 adolescents très à risque ou vivant dans la rue⁵, dans plusieurs collectivités de la Colombie-Britannique, 87 % des jeunes filles et 65 % des jeunes hommes avaient été agressés⁶ – physiquement ou sexuellement, ou les deux – comparativement à 26 % des filles et à 14 % des garçons d'un échantillon plus vaste d'élèves du secondaire (McCreary 2001). Le taux d'agressions physiques et sexuelles chez les jeunes non hétérosexuels était encore plus élevé (89 % par rapport à 64 % en ce qui a trait aux agressions physiques, et 65 % par rapport à 29 % en ce qui concerne les agressions sexuelles). Seulement entre le tiers et la moitié des jeunes de la rue recensés par le McCreary Centre dans les six collectivités de la Colombie-Britannique ont déclaré être hétérosexuels, comparativement à 85 % dans un échantillon d'élèves du secondaire (McCreary 2001).

Les répercussions négatives liées aux abus sexuels subis durant l'enfance étaient graves. Une proportion plus élevée de ceux qui avaient été victimes d'abus sexuels avaient également été placés, eu des relations sexuelles avant l'âge de 13 ans, échangé des faveurs sexuelles, éprouvé un problème de toxicomanie et fait des tentatives de suicide au cours de l'année précédente. Près de la moitié des filles (46 %) et 18 % des garçons avaient été forcés ou contraints à avoir des relations sexuelles, comparativement à 3 % dans un échantillon d'élèves du secondaire (*ibid.*).

Dans le cadre d'une évaluation du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui finançait les réparations et les améliorations à apporter à des refuges existants, une enquête a été menée dans 15 refuges pour jeunes⁷. Le personnel des refuges pour jeunes estime que 79 % de leurs clients sont sans foyer par suite de violence familiale. La plupart des actes de violence ont été perpétrés par des membres de la famille, à la maison, mais dans certains cas, particulièrement chez les jeunes filles, il y avait également des cas de violence subie durant les fréquentations. Le personnel considère que les problèmes de toxicomanie et de consommation abusive de leurs clients sont attribuables à des relations de violence de longue date (SPR Associates 2002b).

La violence familiale s'avère clairement la principale raison de l'itinérance des jeunes et des enfants. La pauvreté n'est toutefois pas aussi fortement associée à l'itinérance des jeunes qu'à celle des adultes. Des taux particulièrement élevés d'agressions physiques et sexuelles chez les filles et les jeunes femmes peuvent expliquer en partie la variation de la proportion garçon-fille en fonction de l'âge. De 25 à 33 % des adultes sans-abri visibles sont des femmes; cette proportion augmente toutefois lorsque l'âge diminue. En effet, la moitié des jeunes adolescents itinérants sont des jeunes filles (Novac et coll. 2002b).

Placement, violence familiale et itinérance

Des études canadiennes sur les jeunes itinérants (p. ex., Clarke et Cooper 2000; Leslie et Hare 2000; Gaetz et coll. 1999; McCarthy 1995) ont révélé des taux élevés de fréquentation, actuelle ou passée, d'organismes de protection de la jeunesse (40 à 49 %). En Colombie-Britannique, 37 % jeunes de la rue avaient été pris en charge par un type ou un autre d'organisme gouvernemental, dont des foyers de groupe ou des familles d'accueil; de plus, 59 % d'entre eux étaient connus du système judiciaire juvénile, ce qui donne un total combiné de 69 % de jeunes ayant eu affaire à différentes institutions (McCreary 2001).

La négligence et les agressions au sein de la famille sont les deux principales raisons de la prise en charge des enfants par le système public; la plupart de ces jeunes ne deviennent cependant pas itinérants (Novac et coll. 2002b). Même s'il est évident que la prise en charge par le système public peut accroître la probabilité que certains jeunes deviennent sans-abri, les études suggèrent que, parmi les jeunes en établissement, les plus à risque de devenir itinérants sont ceux qui ont subi les formes les plus extrêmes de violence familiale.

Dans une étude menée à Montréal en 2002 (Robert et coll. 2002), on a comparé deux groupes comptant plus de 100 adolescents, âgés entre 12 et 17 ans, qui avaient été pris en charge par le système public au cours d'une période de 12 mois, en 1998-1999 – des adolescents qui avaient déjà été itinérants pendant une période d'au moins deux mois et d'autres qui ne l'avaient jamais été. Les jeunes sans-abri avaient vécu plus de conflits dans leurs familles et ils étaient plus nombreux à avoir été maltraités par leurs parents et à avoir subi des actes plus graves de violence

familiale (agressions physiques et verbales et punitions excessives), à avoir été placés dans des familles d'accueil et à ressentir un sentiment de rejet de la part de leurs familles. Il semble que le niveau de violence familiale, qui est fortement corrélé au nombre de placements et au rejet de la famille, ait une incidence sur la probabilité d'une itinérance ultérieure chez les jeunes.

L'intervention des organismes de protection de l'enfance peut être liée aux conditions de logement de la famille. À Toronto, dans un nombre important de cas d'aide à l'enfance, les piètres conditions de logement ont été considérées comme un facteur dans la décision de placer temporairement un enfant. Dans certains cas, le retour d'un enfant à la maison a été retardé en raison de problèmes liés au logement⁸ (Cohen-Schlanger et coll. 1995). Pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale ou de subventions au logement, les changements apportés à la composition ou à la taille du foyer peuvent remettre en cause leurs prestations et parfois même, faire en sorte qu'elles ne soient plus en mesure de reprendre leur enfant à la maison (Novac et coll. 2002b).

Violence familiale comme facteur déclencheur de l'itinérance

Une récente étude canadienne a désigné la violence familiale comme l'une des principales *causes* de l'itinérance des familles. Pour plus de 40 % des 59 familles itinérantes interviewées dans 10 grandes villes du Canada, la violence familiale figurait parmi les facteurs les ayant amenés à quitter leur domicile. La violence familiale était souvent associée à d'autres événements les ayant conduits à l'itinérance, dont l'éclatement de la famille et l'expulsion (Social Planning et Research Council of B.C. 2003).

Dans une étude longitudinale des données sur l'utilisation des refuges de Toronto pendant la période allant de 1988 à 1996⁹, on a constaté que les utilisateurs invoquent de plus en plus la violence familiale comme raison de leur itinérance. Le nombre de personnes admises dans des refuges de Toronto en raison de l'éclatement de la famille ou d'actes de violence familiale a presque doublé (passant de 14 à 26 %) au cours de cette période de huit ans (Springer et coll. 1998)¹⁰. De façon plus précise, le nombre d'utilisateurs de refuges ayant indiqué « agression par le conjoint » ou « agression par un parent » comme raison de leur utilisation du service a doublé (passant de 7,3 à 14 %) entre 1988 et 1996 (Springer et coll. 1998, 32).

D'après un profil statistique sur la violence familiale préparé par Statistique Canada en 2003 (Centre canadien de la statistique juridique, 2003) et une enquête éclair menée le 15 avril 2002, près des trois quarts (73 %) des femmes et plus des quatre cinquièmes (84 %) des enfants accueillis dans des refuges pour victimes de violence familiale d'un bout à l'autre du pays avaient fui des situations d'agression. (Les autres femmes avaient souvent été victimes de violence familiale dans le passé.)

Une étude sur l'itinérance menée à Calgary en 2002 a permis de déterminer « qu'échapper à une relation abusive »¹¹ était la raison donnée par 29 % des femmes vivant dans une itinérance absolue, par 5 % des hommes dans une telle situation, par 37 % des femmes vivant dans une itinérance relative et par 5 % des hommes dans la même situation, pour expliquer leur itinérance¹² (Gardiner et Cairns 2002).

Violence familiale et itinérance à répétition

La plupart des utilisateurs de refuges y font appel une fois, mais n'y reviennent pas (Springer et coll. 1998). Le cas de ceux qui deviennent des itinérants à répétition est plus préoccupant. La violence familiale est-elle un des facteurs de l'itinérance chronique? Les résultats des recherches varient en fonction du type d'agression et de la situation familiale.

Gardiner et Cairns (2002) ont établi un profil des itinérants à répétition, qu'ils décrivent comme des personnes « moins résilientes », ayant été négligées par leurs parents ou ayant subi d'autres formes de violence familiale.

Une étude menée à Toronto auprès de 300 adultes célibataires sans-abri a révélé que les taux de mauvais traitements subis durant l'enfance étaient aussi élevés chez les itinérants à répétition que chez ceux qui l'étaient pour la première fois (Goering et coll. 2002). Il n'y avait pas non plus de différences statistiquement significatives entre les groupes dans les taux de troubles psychiatriques et de problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie et les hospitalisations antérieures. Les deux groupes diffèrent toutefois en ce qui concerne les placements et les expériences d'itinérance vécues auparavant. Dans le groupe des sans-abri à répétition, 37 % avaient été placés au cours de leur enfance et 49 % avaient connu une période d'itinérance d'au moins une semaine avant l'âge de 18 ans (comparativement à 22 % et 33 % respectivement chez les sujets pour qui il s'agissait du premier épisode d'itinérance). Les chercheurs ont conclu que l'itinérance chronique ou répétée est associée à l'absence d'un milieu de vie sécuritaire et stable durant l'enfance. Il est toutefois possible que d'autres facteurs influencent cette association. Par exemple, il se peut qu'un placement en famille d'accueil et l'itinérance en bas âge soient liés à des expériences plus graves de conflit ou de violence familiale. Pour clarifier cette question, il faudrait obtenir des données plus détaillées sur les mauvais traitements subis durant l'enfance, y compris des données indiquant si l'agresseur était un membre de la famille.

Une étude américaine menée sur une période de deux ans a révélé que les taux d'abus sexuel durant l'enfance étaient plus élevés chez les mères itinérantes à répétition que chez celles qui se retrouvaient sans abri pour la première fois (Bassuk et Perloff 2001). De plus, les mères vivant une première expérience d'itinérance qui avaient été victimes de la violence de leur conjoint après être retournées à la maison étaient au moins trois fois plus nombreuses à connaître un deuxième épisode d'itinérance, même lorsque les effets des abus sexuels subis durant l'enfance étaient pris en considération. Par ailleurs, les mères sans-abri à

répétition étaient deux fois plus nombreuses à avoir été agressées sexuellement durant leur enfance et elles étaient également plus nombreuses à avoir été victimes d'accès de colère injustifiée de la part de leurs deux parents et à avoir fait des fugues. (Ces mêmes facteurs sont annonciateurs du syndrome de stress post-traumatique à l'âge adulte.) Il est aussi intéressant de noter que le soutien social offert avant le premier épisode d'itinérance n'a ni contribué à atténuer ni modéré la relation entre les abus sexuels subis durant l'enfance et les épisodes répétés d'itinérance.

Le contraste qui existe entre les résultats de ces deux études peut être attribuable aux différences qui caractérisent les membres de chacun des échantillons. L'étude de Toronto a été menée auprès de personnes célibataires itinérantes tandis que l'étude américaine était axée sur des mères sans-abri. Les résultats différents peuvent entre autres s'expliquer par la présence d'enfants à charge. Par ailleurs, à Toronto, Goering et coll. (2002) ont étudié les effets des agressions subies durant l'enfance, alors qu'aux États-Unis, Bassuk et Perloff (2001) ont examiné les effets des agressions infligées par le conjoint combinés à ceux des abus sexuels subis durant l'enfance.

Dans le cadre d'une étude australienne qui visait à explorer les liens entre la violence familiale et l'itinérance, des interviews ont été menées auprès de 161 intervenants (y compris des membres du personnel de services d'hébergement pour les femmes, de logements sociaux, de services de police et de l'administration des tribunaux) et de 52 femmes victimes de violence familiale. Les résultats mettent en lumière à quel point les perturbations sociales et personnelles ainsi que les désavantages financiers peuvent affecter certaines femmes et leurs enfants. Les délais dans le règlement des causes, les longues périodes de violence et de harcèlement criminel qui font suite à une séparation ainsi que l'absence de statut de résident permanent peuvent également être des facteurs qui contribuent à une itinérance prolongée (Chung et coll. 2001).

Zappardino et DeBare (1992) ont repéré d'autres facteurs qui peuvent aussi contribuer à une probabilité accrue d'itinérance répétée chez les victimes. Mentionnons entre autres :

- ▶ une itinérance soudaine et non prévue (contrairement à celle que vit la personne qui sait qu'une expulsion est imminente);
- ▶ une crise compliquée par un traumatisme;
- ▶ le recours à la dénégation comme mécanisme d'adaptation, ce qui inhibe souvent la capacité de résoudre les problèmes;
- ▶ les litiges liés à la garde des enfants.

Une analyse longitudinale de l'utilisation des refuges de la Ville de New York a révélé que les probabilités que les mères itinérantes déclarant avoir été victimes de violence familiale aient recours aux refuges à plusieurs reprises étaient très

grandes. Il a également été prouvé que certaines dynamiques familiales (dont le fait d'avoir de jeunes enfants à la maison, l'instabilité familiale et la violence) posaient toutes un risque accru qu'il y ait d'autres épisodes d'utilisation des refuges. La violence familiale et le fait d'avoir de jeunes enfants rendaient moins probable une sortie réussie du refuge (Mettraux et Culhane 1999).

À l'aide d'un plan de recherche rigoureux, Shinn et coll. (1998) ont étudié les facteurs permettant de prédire l'itinérance et la stabilité en matière de logement chez les familles de New York vivant leur première expérience d'itinérance. La présence de liens sociaux positifs ne constituait pas un facteur prédictif, mais les expériences perturbatrices en bas âge et la violence familiale à l'âge adulte étaient clairement des facteurs de risque de l'itinérance. Les chercheurs ont surtout déterminé que – malgré la pauvreté, les troubles de comportement, des réseaux sociaux anémiques et la perte d'un logement abordable – l'accès à un logement subventionné était le principal facteur permettant de prédire la stabilité en matière de logement pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Intersectionnalité

Il est important que notre étude du lien entre la violence familiale et l'itinérance se fasse également sous l'angle de l'intersectionnalité, c'est-à-dire que nous ayons une bonne compréhension des situations et des expériences uniques et particulières des groupes selon l'âge, le sexe, l'identité sexuelle, le contexte ethnoculturel et l'invalidité. À l'exception des différences entre les sexes et de la situation particulière des jeunes, il est rare que les travaux de recherche atteignent ce degré de spécificité, bien que certaines distinctions aient été notées ou commencent à être explorées.

Autochtones

Les Autochtones ont des taux plus élevés de violence familiale *et* d'itinérance que les non-Autochtones. Selon les résultats de l'Enquête sociale générale (1999), les femmes autochtones sont trois fois plus nombreuses à être victimes de violence conjugale que les femmes non-autochtones, et elles sont deux fois plus nombreuses à avoir été victimes de violence conjugale que les hommes autochtones (Besserer et coll. 2001). Selon des études menées dans plusieurs villes canadiennes, notamment à Calgary, Edmonton, Winnipeg, Vancouver et Toronto, les Autochtones sont également surreprésentés au sein de la population itinérante.

Immigrants et membres des minorités ethniques

Les immigrants et les membres de certains groupes ethnoculturels peuvent avoir des identités sociales et subir de multiples oppressions qui affectent leurs points de vue sur la violence familiale et leurs réactions face à une telle situation. Leurs antécédents culturels et leur statut d'immigrant peuvent également avoir une incidence sur leur recours à des organismes de services et aux traitements qu'ils offrent. Une récente étude sur les causes de violence conjugale entendues par les

tribunaux à Montréal a révélé que les femmes appartenant à des minorités raciales et ethniques qui étaient récemment immigrées étaient surreprésentées et que, dans près du quart des cas, la victime ne parlait ni français ni anglais (Oxman-Martinez et coll. 2002). Certaines femmes immigrantes qui ont quitté la demeure conjugale et fondé un foyer indépendant pour fuir la violence familiale courent le risque d'être ostracisées et isolées socialement par leurs communautés.

Les réfugiés nouvellement arrivés semblent plus vulnérables aussi bien à la violence familiale qu'à l'itinérance. Les ménages des minorités raciales, particulièrement les ménages de la population noire, qu'il s'agisse ou non d'immigrants, sont souvent victimes de discrimination en matière de logement et sur le marché du travail, des situations qui engendrent du stress et font en sorte que les victimes éprouvent encore plus de difficulté à fonder et à conserver des ménages indépendants (Novac et coll. 1996; Novac et coll. 2002a).

Collectivités rurales et isolées

Étant donné que des refuges d'urgence ne sont généralement offerts que dans les villes, l'itinérance est souvent considérée comme un problème urbain. Selon Daly (1996), comme elle est cachée, on assume à tort qu'il n'y a pas d'itinérance rurale au Canada. À part emménager avec des amis ou des parents ou déménager dans un centre plus important, peu de possibilités en matière de logement s'offrent aux résidents des collectivités rurales, isolées et du Nord. Les sans-abri sont toutefois, par nécessité, plutôt mobiles et il serait faux de croire qu'il existe une différence entre la population itinérante « urbaine » et « rurale » (Cloke et coll. 1999).

Les victimes de violence familiale des régions rurales du Canada ne sont pas différentes de celles des milieux urbains (Scott 1995), et il n'y a pas raison de croire que la violence familiale est moins fréquente en zones rurales (Hornosty et Doherty 2002). Il est toutefois indéniable qu'en milieu rural, les services sont plus rares ou tout au moins plus difficiles d'accès. Martz et Sarauer (2000) ont souligné la concentration en milieu urbain de services spécialisés relatifs à la violence familiale, qui découle de décennies de décisions liées aux coûts en faveur d'une centralisation des services dans les centres urbains pour des raisons monétaires. Les victimes déménagent également dans les villes, car l'environnement urbain leur procure un plus grand anonymat; le maintien de la confidentialité est très difficile dans de petites collectivités.

Dans un rapport sur leur étude des victimes de violence conjugale dans le secteur rural de la Saskatchewan, Martz et Sarauer (2000) ont indiqué que certaines femmes qui souhaitaient quitter leur agresseur n'avaient pas les moyens ou n'étaient pas prêtes à subir des pertes économiques importantes en renonçant à leur domicile et à la ferme familiale. Les moyens de transport limités représentaient un autre obstacle au départ. Peu de victimes étaient au courant des solutions juridiques qui permettent de retirer l'agresseur du milieu et d'avoir la possession exclusive de leur demeure, grâce à l'obtention d'une ordonnance pour intervention urgente en vertu

de la *Victims of Domestic Violence Act*, 1995 de la Saskatchewan. La plupart des femmes qui ont quitté leur foyer se sont rendues dans des refuges de Saskatoon et de Moose Jaw. Le refuge le plus près était un appartement où il n'y avait pas de personnel ou autre forme de soutien, et la seule femme qui a eu recours à cette option durant la période visée par l'étude a eu peur et s'est sentie isolée.

Une situation similaire s'applique aux conjointes de militaires, particulièrement celles qui habitent sur les bases militaires, loin des services urbains. En raison de fréquents déménagements, il est possible que ces femmes se retrouvent dans des collectivités où la langue parlée leur est inconnue (Family Violence and the Military Community Research Team 2000).

Personnes âgées

Une proportion relativement restreinte des travaux sur la violence familiale porte sur les agressions que subissent les personnes âgées et leurs épisodes d'itinérance. Même si la violence faite aux personnes âgées est maintenant un phénomène reconnu, les professionnels qui cherchent à la prévenir déclarent qu'elle se produit généralement en milieu clos où la victime est « prisonnière de son milieu ». Ils rapportent très peu de cas où une personne âgée victime de violence a choisi de quitter son milieu. Dans les cas où une personne âgée se trouve dans un environnement familial violent, mais qu'elle n'est pas considérée comme en pleine possession de ses facultés mentales, elle peut être retirée et placée dans un milieu protégé, notamment dans un foyer pour personnes âgées.

À Toronto, de 1988 à 1996, seulement 15 % des personnes qui ont eu recours à des refuges avaient plus de 45 ans, et un très petit nombre (1,8 %) avaient plus de 65 ans (Springer et coll. 1998). À Ottawa, un recensement des personnes qui avaient eu recours aux services offerts aux itinérants au cours du mois de décembre 2001 a également révélé une très faible proportion de personnes âgées (2 %) (Aubry 2002).

Dans les petites collectivités inuites, des cas de surpeuplement de logement, particulièrement lorsque s'installe un ressentiment latent chez des enfants adultes forcés de demeurer dans la maison de leurs parents, ont été liés à des agressions physiques et à une exploitation financière à l'endroit des personnes âgées (Pauktuutit Inuit Women's Association 1994).

Hightower et coll. (2001) ont étudié la situation des femmes âgées victimes de violence familiale. Dans de nombreux cas, il y avait de longs antécédents de voies de fait contre la femme; certaines d'entre elles avaient quitté le foyer familial à plusieurs reprises pour ensuite y retourner. La majorité des agresseurs étaient leurs maris et leur agression était moins souvent de nature financière que celle infligée par leurs fils, leurs filles et même leurs petits-enfants. Lorsqu'elles quittent leur milieu, les répercussions ne sont pas les mêmes pour ces femmes que pour les plus jeunes; au cours d'une longue vie conjugale, une femme accumule généralement de nombreux biens et possessions, y compris des objets et des souvenirs qui

lui sont chers et auxquels elle tient de plus en plus à la fin de sa vie. Pour une femme qui a passé sa vie à s'occuper de son entourage, quitter une maison qui contient autant de biens personnels peut être dévastateur et équivaloir à une perte d'identité.

Maladies mentales graves

La tendance récente à la désinstitutionnalisation et à l'élimination des services offerts aux personnes souffrant de handicaps intellectuels et de maladie mentale constitue un autre important facteur dans l'itinérance, particulièrement chez les femmes célibataires sans-abri chroniques. La relation entre ces facteurs semble être dynamique, c'est-à-dire que les femmes souffrant de troubles psychiatriques qui vivent dans la pauvreté sont très exposées aux agressions et à l'itinérance, deux conditions qui par ailleurs exacerbent, pour ne pas dire provoquent, des problèmes de santé mentale.

Goodman et coll. (1995) ont déterminé que le risque durant la vie de victimisation avec violence chez les femmes périodiquement sans-abri et souffrant de maladies mentales graves est si élevé que le viol et l'agression physique sont des expériences normales. Seulement trois des 99 répondantes ont déclaré ne pas avoir été agressées physiquement ou sexuellement durant leur enfance ou à l'âge adulte, et pour la plupart d'entre elles, les agressions étaient sévères. Le risque d'agressions répétées était également extrêmement élevé. Un tiers des femmes ont affirmé avoir été victimes d'une agression physique ou sexuelle durant un épisode d'itinérance.

Davies-Netzley et coll. (1996) ont examiné les taux de mauvais traitements subis durant l'enfance par les femmes itinérantes souffrant de maladies mentales graves. Ils ont découvert que plus de 75 % des femmes avaient été victimes de violence physique ou sexuelle entre l'âge de 6 ans et de 18 ans. Les femmes qui avaient subi de mauvais traitements durant leur enfance étaient beaucoup plus nombreuses à avoir été itinérantes durant leur enfance, et celles qui avaient été agressées physiquement et sexuellement durant l'enfance étaient au moins 15 fois plus nombreuses que les femmes non agressées à avoir connu des épisodes d'itinérance avant l'âge de 18 ans. Les mauvais traitements subis durant l'enfance combinés à l'absence de soutien extérieur, social et financier, posent des risques élevés d'itinérance pour les jeunes femmes et s'avèrent également des précurseurs de problèmes de santé mentale.

Dynamique de la violence familiale et de l'itinérance

La violence familiale est, de façon disproportionnée, un phénomène de la jeunesse. Autant comme victimes que comme agresseurs, les personnes de 18 à 30 ans présentent les taux les plus élevés. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à être des agresseurs, et les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être victimes d'agressions causant des blessures. Dans les sociétés du monde entier, plus l'inégalité entre les hommes et les femmes est prononcée et le niveau de

désorganisation sociale important, plus le taux d'agressions contre les conjointes est élevé. Même si la violence familiale est présente dans tous les groupes économiques et sociaux, le risque de violence faite aux enfants, aux conjointes et aux personnes âgées est plus élevé chez les personnes pauvres et sans emploi ou qui occupent des postes peu prestigieux. Par ailleurs, les personnes qui disposent de moins de ressources et qui subissent beaucoup de stress sont plus susceptibles de recourir à la violence (Gelles 1993).

L'itinérance et l'incapacité à trouver un logement abordable constituent également des problèmes qui touchent principalement les jeunes (Novac et coll. 2002b); ce sont des résultats de la pauvreté et de ressources sociales inadéquates. De telles conditions engendrent un niveau élevé de stress et accroissent les probabilités de victimisation.

Comme l'indiquent les résultats de recherches mentionnés précédemment, la relation entre la violence familiale et la situation sur le plan du logement est complexe. Il est évident que les problèmes de logement, notamment le surpeuplement et les coûts exorbitants, engendrent un stress à l'intérieur du foyer et ils peuvent contribuer à l'apparition d'un comportement agressif au sein de la famille (Pauktuutit Inuit Women's Association 1994). Il n'est donc pas surprenant que les femmes qui vivent dans des logements sociaux en milieu urbain subissent des taux plus élevés de violence de la part de leurs proches que les autres femmes (DeKeseredy et coll. 1999). Le rôle du logement est fondamental dans la prévention ou la réduction de la violence familiale, et il comporte plusieurs volets (Weisz et coll. 1996). L'inégalité du pouvoir — économique, physique et social — dans la société et au sein de la famille ou des ménages, est un facteur déterminant dans l'apparition de la violence et des conflits familiaux, et c'est ce qui déterminera qui sera l'agresseur et qui sera la victime, et quelles seront les possibilités d'accès à un autre logement.

Diverses politiques et institutions contribuent à cette dynamique. Bufkin et Bray (1998) soutiennent que la faible réponse du système de justice pénale en matière de violence familiale est un facteur critique dans l'itinérance. Cumberland (2001) laisse entendre que les personnes devenues sans-abri par suite de la violence vécue dans leur famille devraient former une classe distincte, puisque leur itinérance est le résultat d'un crime commis contre elles et que les gouvernements devraient se préoccuper de cette situation et la considérer comme un impératif judiciaire distinct.

Gardiner et Cairns (2002) proposent plusieurs orientations en matière de politiques et diverses pratiques institutionnelles qui pourraient contribuer à réduire l'itinérance. Mentionnons entre autres les services de protection de l'enfance et de garderie (un accès à des services de garde de qualité, une intervention précoce dans les cas d'agression et de négligence ainsi qu'une efficacité accrue du système de placement en familles d'accueil) ainsi qu'un renforcement de la législation sur la violence envers les conjoints (dans le but de faciliter le retrait du conjoint violent du foyer, et d'assurer une application uniforme de la loi). Les organismes de santé et les services du logement jouent également un rôle crucial dans l'itinérance chez les victimes de

violence familiale et dans la manière dont les victimes retrouvent un sentiment de sécurité, se rétablissement et atteignent la stabilité en matière de logement.

Dans leur examen des recherches canadiennes sur la violence faite aux femmes, DeKeseredy et Hinch (1991) mentionnent que les logements subventionnés et les refuges d'urgence à court terme sont des éléments essentiels qui permettent d'éviter que les femmes demeurent des victimes aux mains de leurs conjoints masculins et de promouvoir la sécurité, l'autonomie et l'auto-suffisance des femmes.

Étant donné que l'accès des femmes au logement est fortement tributaire de leur place dans la famille (Novac 1995), lorsqu'il y a rupture de la relation de couple, les conséquences économiques sont plus importantes pour elles que pour les hommes. À la suite d'un divorce, le taux de pauvreté chez les femmes devient presque trois fois plus élevé. Le revenu de leur ménage chute de plus de 40 %, alors que celui des hommes augmente légèrement (Finnie 1993). Les femmes célibataires et les mères monoparentales représentent près de la moitié des ménages qui n'ont pas les moyens de se loger convenablement (SCHL 2000). La discrimination en matière d'emploi et de logement n'a pas été éliminée, particulièrement pour les femmes autochtones et les femmes appartenant à d'autres minorités raciales. Ces inégalités socioéconomiques ont une incidence sur la dynamique du pouvoir au sein des relations familiales. Les membres à charge sont forcés de rester en raison de leur incapacité à assumer un autre logement, ce qui peut générer encore plus de conflits.

Depuis le début des années 1970, au Canada et dans d'autres pays, le mouvement des femmes violentées soutient que le manque de logements abordables représente un obstacle qui empêche les femmes victimes de violence et leurs enfants de reprendre leur vie en main après un séjour dans un refuge (OAIH 1989, 1990, 1998; Walker 1990; Schechter 1982). L'incapacité économique des femmes d'établir un ménage indépendant joue clairement un rôle dans leur décision de demeurer ou de retourner vivre avec un conjoint violent.

[TRADUCTION]

« [...] Pour les femmes, le fait d'avoir un toit sur la tête ne résout pas le problème de l'itinérance, à moins que ce toit ne soit accompagné d'un sentiment de sécurité. » (Neal 2004, 1)

Breton et Bunston (1992) observent une réduction significative des taux d'agressions physiques et sexuelles chez les femmes itinérantes par rapport à celles qui occupent encore leurs anciennes situations de vie. Une itinérance temporaire et des refuges sécuritaires et réceptifs à leurs besoins peuvent fournir un répit temporaire indispensable aux femmes et aux enfants sans cesse confrontés à la dure réalité de la pauvreté, de la violence du conjoint, de la victimisation et des traumatismes (Styron et coll. 2000).

Il est clair que la violence familiale constitue un déclencheur ou une raison immédiate de l'itinérance pour une importante proportion des femmes, des jeunes et des enfants qui ont recours aux refuges (c'est-à-dire une très forte proportion des personnes qui utilisent les refuges pour victimes de violence familiale et les refuges pour jeunes, ainsi qu'une plus faible proportion, mais probablement en croissance, des personnes qui trouvent asile dans les refuges pour sans-abri).

La dynamique de la violence familiale peut contribuer à la pauvreté ainsi qu'à la vulnérabilité financière et sociale. Les hommes qui violentent leurs femmes ou leurs conjointes restreignent généralement aussi leurs relations sociales avec des amis et d'autres membres de la famille et contrôlent leur capacité à travailler à l'extérieur de la maison; de ce fait, la femme violentée dispose de ressources économiques et sociales plutôt limitées pour l'aider à traverser un épisode d'itinérance.

[TRADUCTION]

« Lorsque les femmes n'ont pas d'autres choix que de rester, les hommes sont souvent capables de resserrer leur contrôle sur la vie de leur conjointe, augmentant souvent ainsi les occasions de violence. Lorsque les femmes ont d'autres choix en matière de logement, qu'elles y aient recours ou non, leur contrôle sur leur vie augmente ce qui contribue à renforcer leur message selon lequel la violence conjugale ne sera pas tolérée. » (Weisz et coll. 1996, 14)

Implications de la prestation des services

La plupart des victimes de violence familiale n'ont pas recours à des services d'aide. Les résultats d'une enquête menée par Statistique Canada révèlent que la plupart des victimes cherchent un soutien informel plutôt qu'une forme d'aide officielle. La majorité (80 %) des hommes et près de la moitié (48 %) des femmes victimes de violence conjugale au cours des cinq années qui ont précédé la tenue de cette étude n'ont demandé de l'aide à aucun type d'organisme de services sociaux. Seulement 11 % des femmes et aucun des hommes victimes de violence n'ont eu recours à un refuge (Centre canadien de la statistique juridique 2003). Ils demeurent généralement chez des amis ou des membres de leur famille et joignent ainsi les rangs de l'itinérance cachée.

La littérature est avare de recherches abordant explicitement les implications de ce phénomène pour la prestation de services liés à la violence familiale et à l'itinérance ou les types de services qui sont les plus appropriés et les plus efficaces.

Habitudes d'utilisation des refuges

La tendance qu'ont un grand nombre de femmes à aller vivre chez des amis ou des membres de leur famille immédiatement après une séparation semble marquer le début d'une spirale descendante vers l'itinérance (McCarthy et Simpson 1991). Il arrive souvent qu'une femme se résigne à utiliser un refuge seulement après avoir épuisé la bonne volonté de sa famille et de ses amis ou après avoir été expulsée d'un logement dont elle n'arrivait pas à payer le loyer. Autrement dit, la violence familiale peut déclencher toute une série de déplacements, sans toutefois être la raison *immédiate* de l'utilisation d'un refuge. Les jeunes itinérants ont également l'habitude d'effectuer des séjours temporaires chez des amis ou des membres de la famille (« vivre d'un sofa à l'autre »)(Novac et coll. 2002b). De tels comportements sont souvent suivis d'une utilisation de refuges et d'épisodes intermittents d'itinérance publique et cachée.

À Toronto, de 1988 à 1996, la plupart des personnes qui ont été accueillies dans des refuges à la suite d'actes de violence conjugale y sont demeurées de cinq jours à six mois. Un très petit nombre (9 %) n'y ont séjourné qu'une ou deux journées; une autre faible proportion (11 %) de gens sont restés dans le réseau au moins un an. Avec le temps, de moins en moins de personnes ont réussi à obtenir un logement subventionné après avoir quitté un refuge (ce chiffre s'établissait à 32 % en 1988 et il n'était plus que de 14 % en 1996). Un très petit nombre d'utilisatrices (2,4 %) ont déclaré qu'elles retournaient vivre avec leur conjoint (Springer et coll. 1998).

On définit les sans-abri cycliques ou à répétition comme ceux qui ont recours au réseau de refuges plus de cinq fois par année. Les femmes qui fuient un conjoint violent représentent le tiers de ce groupe (Toronto 2001, 7).

Une enquête menée d'un bout à l'autre du pays auprès de personnes quittant des refuges pour victimes de violence familiale révèle que 25 % d'entre elles sont déménagées dans un logement d'un réseau « parallèle » et que 19 % sont parties dans un « autre » logement; 12 % sont allées demeurer chez des amis ou des membres de leur famille; un pourcentage similaire de victimes sont retournées vivre avec leur conjoint; et 8 % sont revenues à la maison sans leur conjoint. On ne sait pas où sont allées les autres (25 %) (Centre canadien de la statistique juridique 2003). Ces données semblent indiquer que près du tiers des victimes qui avaient fui un milieu violent demeurent sans logement ou ont un logement instable (c'est-à-dire qu'elles emménagent avec des amis ou des parents ou que le personnel ne sait pas où elles vont) et qu'environ 10 % redeviennent des « sans-abri à la maison ».

Sans surprise, il a été observé que la corrélation entre l'utilisation des refuges et la sévérité de la violence était très forte. Un nombre deux fois plus grand d'utilisateurs de refuges avaient subi des blessures – 80 %, comparativement à 45 % pour les personnes qui n'avaient pas eu recours à un refuge – et 63 % avaient à un moment donné été assez sérieusement blessées pour nécessiter des soins médicaux (comparativement à 19 % pour l'ensemble des femmes violentées). Par ailleurs, les

utilisatrices de refuges sont au moins deux fois plus nombreuses que les autres femmes victimes de violence à avoir déjà craint pour leur vie (85 % par rapport à 39 %).

En ce qui concerne les jeunes¹³, ceux qui sont retournés chez leurs parents ont généralement quitté rapidement le réseau des refuges. Toutefois, dans le cas des jeunes qui avaient été agressés par leurs parents, la durée des séjours en refuge la plus fréquemment observée allait d'un mois à deux ans (Springer et coll. 1998).

Questions liées aux services offerts dans les refuges

À Toronto, les femmes et les enfants qui sont victimes de violence familiale ont de plus en plus recours aux refuges pour sans-abri. En 2001, la Ville de Toronto a évalué qu'autant de femmes et d'enfants victimes de violence ont séjourné dans des refuges pour sans-abri que dans des refuges pour victimes de violence familiale (Toronto 2001). À Vancouver, au cours de cette même année, 26 % des quelque 2 100 personnes qui ont eu recours à des refuges d'urgence durant une période de onze mois ont déclaré que la violence au foyer ou l'éclatement de la famille était la principale cause de leur itinérance (Comité directeur régional sur l'itinérance de l'agglomération urbaine de Vancouver 2002).

Cette tendance peut être en partie attribuable au fait que les membres du personnel de certains refuges collaborent entre eux pour accueillir le surplus de clientèle des autres refuges, et en partie au fait que certaines victimes de violence familiale préfèrent utiliser des refuges pour sans-abri. Plusieurs raisons viennent à l'esprit pour expliquer une telle préférence : les personnes ne se voient peut-être pas comme des victimes de violence familiale; elles peuvent craindre la stigmatisation qui s'y rattache; elles cherchent peut-être un refuge dans lequel les règles et les politiques sont moins nombreuses et moins restrictives; s'il s'agit d'une mère, elle peut craindre de faire l'objet d'un signalement à un organisme de protection de la jeunesse ou elle veut éviter d'être séparée de ses enfants adolescents de sexe masculin, qui sont généralement exclus des refuges pour victimes de violence familiale.

En revanche, un grand nombre de victimes de violence familiale peuvent avoir besoin de services qui ne sont offerts que dans des refuges pour victimes de violence familiale – mentionnons notamment la sécurité accrue contre les membres violents de la famille que fournissent de tels refuges, ainsi que le counselling individualisé dont elles ont besoin pour faire face à leurs expériences traumatisantes.

Les refuges pour sans-abri ne sont probablement pas en mesure d'offrir le même niveau de sécurité aux victimes de violence familiale. (Il existe des cas documentés où les agresseurs – des membres de la famille ou des « fréquentations » – ont pourchassé les jeunes femmes jusque dans les refuges pour jeunes où elles demeuraient [Novac et coll. 2002b].) Il s'agit un facteur primordial, puisque pour certaines femmes qui quittent leur agresseur, il existe une probabilité accrue d'agression et d'escalade de la violence de la part du conjoint. Après avoir analysé

plus de 1 200 cas de femmes ayant été tuées par leurs conjoints entre 1974 et 1994, Gartner et Crawford (1998) ont décelé plusieurs marqueurs de risque liés à l'événement, le premier étant la séparation récente. Ce risque doit être sérieusement pris en considération lorsque vient le temps de planifier la sécurité et de fournir des services. Le fait que, pour un grand nombre de femmes, devenir itinérante est une solution plus sécuritaire que de demeurer dans une relation violente n'amointrit en rien un tel risque.

Dans le même ordre d'idées, en l'absence de counselling et d'autres services appropriés qui visent à aider les femmes et les enfants à surmonter leurs traumatismes, les personnes violentées ont tendance à devenir à nouveau des victimes, et plus particulièrement les femmes qui ont été agressées sexuellement durant leur enfance (Wyatt et coll. 1993).

Voici d'autres caractéristiques des refuges pour sans-abri qui pourraient dissuader les victimes de violence familiale de les utiliser :

- ▶ présence de résidants de sexe masculin,
- ▶ absence de personnel qualifié et capable de s'occuper de questions relatives à la violence familiale,
- ▶ absence de services aux enfants,
- ▶ absence de mesures précises visant à assurer la confidentialité,
- ▶ absence de planification de la sécurité des femmes violentées,
- ▶ sécurité inadéquate de l'édifice,
- ▶ règles selon lesquelles les résidants doivent passer la journée à l'extérieur du refuge (Novac et coll. 2002b).

Browne (1993a) souligne que, parce qu'une forte proportion de femmes itinérantes ont été victimes d'agressions physiques ou sexuelles à plusieurs reprises au cours de leur vie, les refuges qui accueillent des femmes doivent être en mesure de leur offrir un soutien continu dans un environnement sûr, à l'abri de leurs agresseurs. Le personnel doit de plus connaître la dynamique relative à la violence familiale et à l'itinérance.

Quant aux jeunes sans-abri, ils préfèrent généralement utiliser les refuges et autres services conçus pour les jeunes plutôt que pour les adultes. Chez les jeunes itinérants, la violence familiale a pour conséquences un fort sentiment d'aliénation et de méfiance, et un isolement auto-imposé. Tous ces facteurs peuvent engendrer des problèmes psychosociaux, un syndrome de stress post-traumatique et de la dépression. Ils empêchent également les jeunes sans-abri d'aller demander de l'aide

à des adultes. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire d'offrir aux jeunes des services qui leur sont propres. Pour l'instant, de tels services ne sont toutefois disponibles que dans les grandes villes (Novac et coll. 2002b).

De plus, la plupart des refuges pour jeunes accueillent autant des garçons que des filles, ce qui soulève d'autres problèmes de sécurité. Les jeunes femmes hétérosexuelles itinérantes sont exposées à d'importants niveaux d'exploitation sexuelle et de violence durant les fréquentations lorsqu'elles résident dans des refuges qui accueillent des membres de deux sexes (*ibid.*).

Rétablissement et santé mentale

Dans ses études sur les traumatismes, Herman souligne que le rétablissement des victimes de violence familiale est un lent processus, un passage graduel d'une situation où le danger est imprévisible à une situation sécuritaire, d'un traumatisme dissocié à un souvenir accepté et d'un isolement stigmatisé à une connexion sociale restaurée (Herman 1992, 155). Un refuge sécuritaire et des relations encourageantes sont deux éléments essentiels au rétablissement.

Certains chercheurs pressent les fournisseurs de services d'être à l'affût des effets de la violence familiale au sein de leur clientèle. Par exemple, Bassuk et Perloff (2001, 137) font remarquer que les fournisseurs de services et les décideurs doivent être conscients de l'omniprésence des abus sexuels à l'endroit des enfants et de la violence récente infligée par un conjoint, et de leur lien avec l'utilisation de refuges de façon répétée. Les chercheurs ne proposent toutefois que rarement des moyens visant à modifier les pratiques professionnelles.

En pratique, le personnel et les résidants ne s'entendent pas nécessairement sur les besoins en matière de services des victimes de violence familiale, y compris celles qui souffrent du syndrome de stress post-traumatique. Gorde et coll. (2004, 702) soutiennent que les membres du personnel des refuges et des maisons de transition accordent plus d'importance à la santé mentale des résidants et à leurs besoins thérapeutiques que ne le font les résidants eux-mêmes. Ces derniers font preuve d'un évitement défensif, ce qui peut nuire à leur participation au traitement. La priorité des résidants porte plutôt sur la recherche d'un endroit sûr et sécuritaire où ils pourront s'établir et gérer leur propre vie. Cela signifie que même pour les victimes ayant subi de graves traumatismes, la production d'un logement abordable et permanent est une condition préalable au processus de rétablissement.

Lorsque les victimes sont prêtes à entreprendre le processus de guérison, l'insuffisance des services de santé mentale financés par l'État est un obstacle majeur au rétablissement tant des jeunes itinérants que des adultes itinérants.

Syndrome de stress post-traumatique (SSPT)

Tel que mentionné précédemment, les résidentes des refuges pour femmes battues ont été soumises à des actes plus graves de violence physique, sexuelle et psychologique et elles sont plus nombreuses que les autres femmes agressées à avoir subi une blessure grave et à avoir craint pour leur vie (Trainor 1999). Des taux élevés durant la vie d'actes violents subis aussi bien durant l'enfance que de la part du conjoint (Browne 1993b) sont associés à une prévalence élevée du SSPT par la suite (North et Smith 1992) et à de l'itinérance à long terme (Goodman et coll. 1995). Le syndrome du stress post-traumatique est l'une des manifestations les plus fréquentes d'une victimisation traumatisante et il est souvent lié à la dépression et à la toxicomanie (Bassuk et coll. 1998; Davis 1998; Browne 1993b).

Comparativement aux femmes pauvres qui ont un logis, les itinérantes victimes de violence familiale qui souffrent du SSPT éprouvent plus de problèmes de santé chroniques et ont des relations plus problématiques avec les fournisseurs de soins de santé (Bassuk et coll. 2001). Les épisodes de violence sexuelle peuvent avoir une incidence sur la capacité des femmes à établir un lien de confiance et à souscrire par la suite à des programmes de soins de santé axés sur la prévention et le suivi (Goodman et coll. 1997).

Services offerts aux adultes plus âgés

Selon certains chercheurs, les personnes âgées victimes de violence familiale ne sont généralement pas à leur place dans des refuges pour victimes de violence familiale, et ce, pour plusieurs raisons : les refuges ne sont pas structurellement conçus pour répondre aux besoins de personnes plus âgées; le bruit et le niveau d'activités sont trop élevés et stressants pour ces dernières; il n'y a pas de soutien de la part de leurs pairs; et finalement, les refuges ne sont pas conçus pour satisfaire aux besoins des couples qui fuient ensemble un environnement violent (Bergeron 2000 cité par le Centre canadien de la statistique juridique 2003, 26).

Services offerts aux enfants sans-abri

La plupart des enfants qui accompagnent leurs mères dans un refuge pour victimes de violence familiale ont entre un an et quatre ans. Selon le personnel des refuges, une faible estime de soi est le problème le plus fréquent de ces enfants; viennent ensuite les troubles du comportement, de piètres aptitudes sociales, des résultats scolaires médiocres (SCHL 2001), ainsi que des problèmes de santé mentale, des problèmes chroniques de santé, une consommation abusive d'alcool et d'autres drogues, la malnutrition ainsi que des maladies connexes (Social Planning and Research Council of B.C. 2003). En raison de ressources limitées, seulement quelques refuges sont en mesure d'offrir aux familles des services de suivi (SCHL 2001).

Services offerts aux jeunes sans-abri

Plusieurs chercheuses et chercheurs américains ont exploré les conséquences psychosociales des mauvais traitements subis par les jeunes sans-abri. Les jeunes qui ont été agressés à la maison par leurs parents sont plus susceptibles d'être à nouveau des victimes durant un épisode d'itinérance que ceux qui ne l'ont pas été (Whitbeck et Simons 1990). Les adolescentes et les adolescents qui avaient été agressés à la fois physiquement et sexuellement au sein de leur famille manifestaient de plus graves problèmes psychologiques et couraient un plus grand risque d'être de nouveau des victimes (Ryan et coll. 2000). Whitbeck et Hoyt (1999) ont constaté que les jeunes femmes sans abri ayant été agressées sexuellement par un adulte qui en avait la charge étaient deux fois plus nombreuses que les jeunes hommes à être victimes d'un nouvel acte de violence.

Les adolescents qui fuient pour échapper à l'agression sexuelle et à la brutalité physique au sein de leur famille éprouvent des besoins émotifs particuliers qui les distinguent des jeunes qui fuient des parents trop sévères ou qui fuient pour d'autres raisons. Ils éprouvent de plus graves problèmes de séparation, il leur reste davantage de problèmes à régler avec leurs parents et ils connaissent des difficultés dans leurs relations après avoir quitté la maison (Powers et coll. 1990).

Selon le modèle « d'amplification du risque » élaboré par Whitbeck et Hoyt (1999), les effets négatifs des torts psychologiques causés à un jeune âge par des familles violentes sont amplifiés lorsque les adolescents sont laissés à eux-mêmes. Lorsque la séparation avec les parents est plus difficile sur le plan affectif, les adolescents doivent compter davantage sur leurs pairs, qui leur fournissent l'information et le soutien nécessaires à leur socialisation et à leur survie dans la rue. Les réseaux sociaux marginaux et les comportements à risque élevé les rendent plus vulnérables à une victimisation grave, et ils peuvent se trouver de nouveau agressés et exploités. Cette nouvelle victimisation ainsi que des relations agressives ou coercitives viennent renforcer ce que les adolescents ont appris au sein de leur famille. Il est très difficile de renverser ce processus. Les tentatives de les obliger à se soumettre ne font que renforcer leur vision du monde comme un lieu agressant et coercitif. Les démêlés inévitables avec le système judiciaire font de même.

Kurtz et coll. (1991) ont soutenu qu'une protection temporaire, des interventions en cas de crise et des services de consultation ne sont pas suffisants dans le cas des jeunes qui ont été victimes de violence ou dans le cas des « doublement sans-abri » qui se sont enfuis de foyers ou de centres. Pour ces jeunes, il faut des services plus approfondis d'évaluation, de traitement et de placement, lesquels devraient être fournis par l'entremise d'une coordination et d'une gestion de services « souples et indulgents » entre les organismes. De tels services devraient entre autres permettre aux jeunes d'accéder à des conditions de logement qui diffèrent des familles d'accueil ou des foyers collectifs, dont bon nombre d'entre eux se sont enfuis.

Les programmes de formation et l'employabilité ne s'adressent pas à tous les jeunes sans-abris. Certains jeunes qui ont été traumatisés par la violence familiale ne seront peut-être pas en mesure de chercher ou de conserver un emploi jusqu'à ce que leur processus de rétablissement soit bien enclenché. Novac et coll. (2002b) ont établi qu'il existait un besoin en matière de refuge, particulièrement pour les jeunes femmes, afin de les aider à faire face aux agressions survenues dans le passé et à aborder leur faible estime de soi et leurs problèmes en matière de sexualité et de relations interpersonnelles.

Besoin de logements permanents, de transition et de soutien

Au cours d'une journée précise en 2002, près du quart des refuges pour victimes de violence familiale au Canada (115 sur 482) ont dû refuser à des personnes qui en avaient besoin, généralement parce que le refuge était rempli à pleine capacité (Centre canadien de la statistique juridique 2003). Dans une enquête menée dans 391 refuges pour femmes battues, le quart des répondantes ont mentionné qu'il devrait y avoir un plus grand nombre de refuges. Un tiers des répondantes ont également souligné la nécessité d'avoir un plus grand nombre d'unités de logement de transition ou de résidences de seconde étape (SPR Associates 2002a).

Un grand nombre de programmes de logements de transition ont été mis sur pied dans le but d'aider les personnes et les familles itinérantes. Même si les modèles des programmes varient, ils offrent généralement un logement temporaire pour une période pouvant aller de trois mois à trois ans, ainsi que toute une gamme de services de soutien. Une évaluation de plus de 500 programmes de logements de transition faite aux États-Unis a révélé que les familles qui participaient à de tels programmes jusqu'à la fin affichaient un taux élevé de stabilité en matière de logement (90 %). Le taux de succès était toutefois significativement inférieur chez les femmes battues (41 à 61 %) et, généralement, leur situation d'emploi ne s'améliorait pas (Novac et coll. 2004).

Que les programmes de logements de transition constituent ou non une réponse appropriée à l'itinérance, particulièrement pour les familles avec enfants à charge, leur efficacité est liée à l'existence de logements de deuxième étape abordables (*ibid.*). Dans un rapport sur l'itinérance publié en 2003, la ville de Toronto a constaté qu'il fallait un plus grand nombre d'unités de logement de soutien (des logements subventionnés, assortis de services de soutien et sans limite quant à la durée du séjour) pour plusieurs sous-groupes d'itinérants, notamment les femmes qui fuient des relations violentes (Toronto 2003).

Une importante étude menée dans neuf villes américaines a permis de déterminer que la prestation de logements permanents subventionnés était plus efficace, du moins pour les familles itinérantes, que les programmes de logements de transition. La majorité (88 %) des 781 familles itinérantes chroniques avaient toujours une demeure 18 mois après avoir obtenu un logement permanent et des services de soutien à court terme, malgré le fait qu'une très forte proportion des mères

présentaient des facteurs de risque liés à des mauvais traitements durant leur enfance, avaient un faible niveau de scolarité, éprouvaient des problèmes de santé, avaient été victimes de violence familiale et souffraient de dépendance à l'alcool et aux autres drogues (Rog et coll. 1995).

Un autre programme américain qui visait à prévenir la violence familiale ainsi qu'à réduire la victimisation répétée offrait toute une gamme de services afin d'aider les femmes à fuir des relations violentes. De tous les services offerts—éducation, soutien juridique, services de garde d'enfants, logement autonome, formation professionnelle, développement d'aptitudes à vivre de façon indépendante, aide pour s'y retrouver dans le système d'aide sociale, etc.—, la prestation d'un logement s'est avérée un élément essentiel pour réduire la probabilité d'autres épisodes de violence. De toutes les femmes qui ont obtenu un logement autonome permanent, 98 % ont déclaré n'avoir subi aucune autre victimisation. Au nombre des femmes qui sont retournées vivre dans leur ancienne demeure, avec leur ancien agresseur, 86,3 % ont affirmé avoir à nouveau été victimes de mauvais traitements. Même si le fait d'être employée protège aussi les femmes, le logement est le facteur qui a été le plus fortement associé à la sécurité à long terme de ces dernières; il a été jugé plus efficace que les solutions offertes par la justice pénale (Webscale et Johnson 1998 cités dans Pascall et coll. 2001).

Protection de l'enfance

Raychaba (1993) a critiqué le système canadien de prise en charge qui, selon lui, engendre trop de changements dans les placements et, surtout, trop d'instabilité dans les relations. Il a soutenu que des relations stables et à long terme, empreintes de confiance, avec les intervenantes et les intervenants donnent de meilleurs résultats pour les jeunes confiés à la garde de l'État, mais ce sont celles qui sont le plus rares. En Ontario, les pupilles de l'État changeaient en moyenne une fois l'an de placement ou de travailleuse ou travailleur social.

Les deux tiers d'un groupe d'anciens pupilles de l'État habitant dans un grand refuge pour jeunes de Toronto ont affirmé qu'on ne les avait pas préparés à la vie autonome. Ils étaient moins nombreux que les autres jeunes sans-abri à avoir un réseau de soutien composé de proches et d'amies ou amis. Ce groupe comprenait les jeunes femmes qui avaient de nouveau des rapports avec les organismes de protection de l'enfance à titre de parents (Leslie et Hare 2000). Leslie et Hare (2000) ont recommandé de réviser la limite d'âge imposée par ces organismes et ont proposé que les anciens pupilles de l'État puissent se prévaloir de contrats de services jusqu'à ce qu'ils aient atteint 21 ans.

Par ailleurs, dans le système de placement en familles d'accueil, les enfants n'ont pas souvent accès à des séances de thérapie pour les aider à faire face aux mauvais traitements et à la négligence dont ils ont été victimes au sein de leurs familles. Dans un certain nombre de cas, des enfants ont subi d'autres mauvais traitements

au sein de leurs familles d'accueil ou de leurs foyers de groupe (Roman et Wolfe 1997; Downing-Orr 1996; Zlotnick et coll. 1998).

Politiques spéciales en matière de logement prioritaire

Des politiques spéciales en matière de logement pour les victimes de violence familiale sont en vigueur dans plusieurs provinces et territoires. Elles visent à reloger rapidement les victimes de violence familiale devenues itinérantes en leur accordant en priorité un accès à des logements subventionnés. Il n'existe cependant aucune mesure de leur efficacité à atteindre leur objectif premier ou à prévenir l'itinérance.

En Ontario, où une telle politique a été adoptée en 1986, on a signalé que certaines agences locales de logement ont multiplié leurs demandes de vérification et de renseignements sur les mauvais traitements subis, dans le but d'établir l'admissibilité des clients, et qu'elles ont ignoré des demandes qui portaient sur des cas de violence autres que physique (OAITH 1998). En Australie et en Grande-Bretagne, certains fournisseurs de services ont déclaré que de telles politiques leur avaient causé des difficultés similaires (Dillon 2001; Malos et Hague 1997). Davis (2003) a attribué ces problèmes à différents facteurs, notamment le manque de consultation avec le personnel des agences de logement au moment de l'élaboration des politiques et la formation inadéquate du personnel en ce qui a trait à la dynamique de la violence envers une conjointe.

En 2002, le bureau du coroner de l'Ontario a mené une enquête sur la mort de Gillian Hadley. Cette dernière a été tuée par son mari après qu'il eut été reconnu coupable de l'avoir agressée et qu'il lui était interdit de se présenter à leur domicile pendant qu'elle attendait d'être relogée. L'enquête a mis en lumière les lacunes de la politique de priorité – plus particulièrement l'exigence selon laquelle la demande de logement doit être présentée dans les trois mois suivant la séparation de la requérante de son agresseur. Étant donné que bien des hommes violents continuent à harceler, à menacer et à attaquer leurs anciennes conjointes plusieurs années après une séparation, et compte tenu du fait que les femmes sont exposées à un risque plus élevé au cours de la première année de séparation, la limite de trois mois constitue un obstacle dont pourraient se passer les femmes violentées ou celles qui sont menacées de l'être.

Parmi les nombreuses recommandations qu'elle a présentées au coroner, l'Ontario Association of Interval and Transition Houses (Association des maisons de transition et d'hébergement de l'Ontario) a demandé la levée de la restriction de trois mois, une vérification des institutions et des agences de logement dans le but d'assurer une application uniforme de la politique, ainsi que la mise en place d'un processus de plaintes transparent destiné aux demandeurs de logements subventionnés.

Violence familiale et prévention de l'itinérance

Malgré les taux élevés de violence familiale parmi les antécédents des personnes qui deviennent itinérantes, Shinn et Baumohl (1999) se sont demandé à quoi pourrait ressembler un programme visant à prévenir une éventuelle violence. Ils ont soutenu qu'il serait plus efficace, comme moyen de prévenir l'itinérance, de s'occuper du problème de logement dès le début que de déployer des efforts pour empêcher la violence familiale. Ils ont reconnu qu'il serait possible de réduire les facteurs de risque de l'itinérance grâce à l'adoption de stratégies universelles qui viseraient à prévenir la violence familiale (en modifiant les normes de comportement acceptable, en punissant les agresseurs et en offrant soutien et éducation aux parents) ainsi qu'à diminuer la nécessité de recourir à des placements en famille d'accueil et à accroître la qualité des services qui y sont offerts. La grande majorité des enfants maltraités et placés en familles d'accueil ne deviennent toutefois pas des itinérants, et les retombées positives de la prévention de l'itinérance seraient donc très graduelles.

Le repérage des familles où il existe un risque de violence et la détermination des interventions appropriées soulèvent des défis de taille. Même si les programmes qui visent à prévenir la violence familiale sont, en soi, utiles, ces chercheurs ne soutiennent pas l'application de tels programmes comme moyens de prévention de l'itinérance. Dans les cas où la violence est déjà présente dans les foyers, ils se sont prononcés contre toute tentative de maintien du foyer. Il affirment plutôt que les refuges d'urgence et des logements subventionnés permanents sont les seules mesures de prévention efficaces. Ils ont répété les résultats d'une importante étude menée à New York (Shinn et coll. 1998) dans laquelle il avait été observé que les familles qui avaient accès à des logements subventionnés parvenaient à atteindre une stabilité résidentielle à long terme, sans égard à leurs antécédents de mauvais traitements, de placements et de pauvreté durant l'enfance ainsi que de violence familiale à l'âge adulte.

Relogement des victimes

Sur la voie qui mène à l'itinérance, il existe des différences entre les hommes et les femmes. Les femmes itinérantes ont plus souvent été victimes de violence familiale et présentent des taux plus élevés de maladie mentale, tandis que les hommes sans-abri ont plus souvent connu des périodes de chômage, d'incarcération et de consommation abusive d'alcool et de drogues. Brown et Capponi (1993) ont recommandé d'étudier avec soin les risques éventuels que pourraient présenter de nouveaux projets d'habitation qui regrouperaient des hommes et des femmes anciennement sans-abri, sans tenir suffisamment compte de leurs différents antécédents.

De nombreux projets s'adressant autant aux hommes qu'aux femmes ont été mis sur pied à Toronto à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Il s'agissait en grande partie de petits logements autonomes; il y avait également quelques appartements partagés. Une enquête menée auprès de femmes habitant dans de tels logements a révélé que même si elles étaient plutôt satisfaites de leurs nouvelles unités résidentielles, elles subissaient un niveau élevé de harcèlement et d'agression de la part des résidents masculins. Les femmes ne signalaient généralement pas les incidents de harcèlement sexuel aux administrateurs, mais lorsqu'elles le faisaient, elles étaient souvent très déçues des résultats. Les promoteurs immobiliers, les administrateurs et d'autres membres du personnel doivent recevoir de la formation afin qu'ils soient en mesure d'anticiper les risques, de prévenir le harcèlement sexuel et de proposer des solutions efficaces (Novac et coll. 1996). Tout comme les employeurs ont dû apprendre à composer avec les problèmes de harcèlement sexuel en milieu de travail, les administrateurs d'immeubles résidentiels devront faire de même dans leur propre environnement.

Lacunes sur le plan de la recherche

Il y a plus de dix ans, Fischer (1992, 237) faisait remarquer que les chercheurs tardaient à reconnaître le rôle occupé par la violence familiale dans les habitudes d'itinérance.

[TRADUCTION]

« Les chercheurs, généralement à la suite d'études secondaires à partir de résultats antérieurs, ont réalisé plutôt tardivement le rôle crucial que joue la victimisation dans l'apparition et le maintien de l'itinérance. En examinant les voies qui mènent à l'itinérance, ils ont commencé à soupçonner qu'une telle situation pouvait être le résultat direct de certaines formes de victimisation — principalement d'une violence conjugale qui force les femmes à fuir leur domicile [...]. Toutefois, l'effet peut-être le moins attendu de la victimisation a été révélé presque fortuitement par les résultats d'anciennes études, dans lesquelles ont été observés des taux excessivement élevés de différents indicateurs de dysfonctionnement familial durant la tendre enfance, particulièrement en ce qui a trait au placement en famille d'accueil et aux actes d'agression physique et sexuelle. »

Les recherches liant la violence familiale à l'itinérance ont beaucoup progressé depuis ce temps, mais elles n'en sont encore qu'aux premières étapes. Un grand nombre de questions demeurent sans réponse. Au cours de leur évaluation des implications des liens entre la violence familiale et l'itinérance, Braun et Black (2003) ont souligné l'existence de lacunes en matière de recherche dans les deux domaines suivants :

- ▶ les réalités complexes et ignorées des femmes itinérantes victimes de violence familiale,
- ▶ les pratiques exemplaires en matière de prestation de services.

Les chercheurs ont recommandé de mener des enquêtes qui pourraient combler les lacunes dans ces deux domaines, comme en fait foi la liste qui suit.

Réalités complexes

- ▶ Bassuk et Perloff (2001, 316) ont demandé la tenue de recherches supplémentaires afin de clarifier l'impact de la victimisation violente sur l'itinérance à répétition, plus particulièrement pour comprendre dans quelle mesure les agressions sexuelles subies durant l'enfance permettent de prédire une itinérance chronique, par opposition à des actes récents de violence infligés par un conjoint, lesquels peuvent être des marqueurs d'une itinérance épisodique.
- ▶ Certaines données indiquent une fluctuation cyclique chez les jeunes femmes itinérantes ayant vécu durant leur enfance de traumatisants épisodes de conflits et de violence familiale, une prise en charge par le système de protection de la jeunesse et des grossesses à l'adolescence (Novac et coll. 2002b). Il peut également exister un facteur intergénérationnel. Aucune étude empirique, menée au Canada ou ailleurs, n'a cependant examiné cette dynamique.
- ▶ Plusieurs analystes ont souligné que nous ne savons pratiquement rien sur les causes intermédiaires de l'itinérance, ni sur les mécanismes de protection qui pourraient les atténuer. [TRADUCTION] « Une analyse des réseaux pourrait nous permettre d'en savoir plus sur le fonctionnement des familles, des amis, des réseaux informels, des voisins, des pairs et des groupes sous-culturels et sur la manière dont ils peuvent prévenir ou exacerber l'itinérance » (Avramov 1998, 20). Existe-t-il des mécanismes de protection informels qui permettent de prévenir l'itinérance chez les victimes de violence familiale? Et si oui, peuvent-ils être renforcés par des appuis publics ou offerts de manière plus officielle par l'entremise de ressources publiques?
- ▶ Il semble que des antécédents de violence familiale soient un facteur qui contribue à augmenter les probabilités d'itinérance à répétition, mais nous n'avons en réalité rien de tangible qui permette d'expliquer une telle situation. Des études longitudinales sur les personnes itinérantes victimes de violence familiale pourraient nous permettre de repérer les facteurs qui contribuent à l'itinérance à répétition et de proposer des interventions efficaces.

- ▶ Des recherches visant à étudier les facteurs qui contribuent à la surreprésentation des femmes autochtones au sein de la population itinérante seraient particulièrement justifiées dans ce contexte.
- ▶ Le lien entre la pauvreté et l'itinérance est un sujet qui justifierait d'autres recherches ciblées, pouvant nous fournir des statistiques fiables. Il faudrait également se pencher sur la relation entre ce problème et le nombre de logements sociaux disponibles et de logements abordables.
- ▶ Bufkin et Bray (1998) ont cherché à savoir si les femmes itinérantes éprouvaient les mêmes problèmes par rapport à leurs agresseurs que les femmes ayant un logement permanent, c'est-à-dire des incidents de harcèlement, de harcèlement criminel et de violence physique.

Services et prévention

- ▶ Nous manquons d'information sur l'utilisation, par les femmes battues, des refuges pour sans-abri et sur les expériences qu'elles y vivent, comparative-ment aux refuges pour victimes de violence familiale. Par exemple, Krishnan et Hilbert (1998) préconisent une collaboration entre les refuges pour sans-abri et les refuges pour victimes de violence familiale afin de pouvoir mieux répondre aux besoins des femmes qui utilisent les refuges pour sans-abri. Des recherches permettraient de déterminer dans quelle mesure ce phénomène se produit et de savoir si cette utilisation est appropriée.
- ▶ Étant donné que le système de protection de la jeunesse ne recueille aucun renseignement sur ce qu'il advient de ses clients après leur départ (p. ex., deviennent-ils itinérants lorsqu'ils quittent le système?), des projets devront être menés pour établir la dynamique du chemin qui mène du système public à l'itinérance et pour déterminer l'ampleur du problème ainsi que les facteurs qui permettent de différencier ceux qui deviendront itinérants de ceux qui ne le deviendront pas, en portant une attention toute particulière au rôle joué par la violence familiale.
- ▶ Tel qu'indiqué précédemment, comparativement aux autres femmes battues, les femmes qui demeurent dans des refuges pour victimes de violence familiale ont été soumises à des actes de violence physique, sexuelle et psychologique plus fréquents et plus graves, et elles sont plus nombreuses à avoir subi une blessure grave et à avoir craint pour leur vie (Trainor 1999). Cette situation pourrait également s'appliquer à leurs enfants. Si nous pouvions établir que leur risque d'itinérance future est plus grand que celui des victimes de violence familiale qui utilisent des refuges pour sans-abri, nous pourrions conclure que l'octroi de plus de ressources aux refuges pour victimes de violence familiale serait un investissement minimal avisé.

- ▶ Nous ne savons presque rien des besoins des victimes de violence familiale en ce qui a trait au logement à long terme et aux services de soutien.
- ▶ Au Canada, aucune étude n'a été réalisée sur l'efficacité des recours judiciaires visant à retirer l'agresseur du domicile familial ou à protéger les victimes de pertes financières. Des recherches menées au Royaume-Uni ont révélé que les juges hésitaient à obliger des maris violents à quitter leur foyer. Une étude menée auprès de 656 femmes vivant dans des refuges pour victimes de violence familiale a permis de déterminer que seulement 8 % d'entre elles comptaient sur une loi qui les protégeraient en leur permettant de retourner à leur domicile, duquel l'agresseur serait banni. Par ailleurs, après un an, seulement 4 % des femmes demeuraient encore là (Binney et coll. cité par Pascall 1986, 154-6). En Australie, des travailleuses féministes du domaine de l'habitation ont exercé des pressions en faveur d'une réforme de la loi s'appliquant aux propriétaires et aux locataires afin que les femmes qui quittent leur domicile pour des raisons de violence puissent rompre leur bail et qu'ainsi elles n'aient pas à assumer le paiement de leur loyer après leur départ (Dillon 2001).

Conclusion

L'étude de la relation entre la violence familiale et l'itinérance débute à peine. La nature de ces deux problèmes pose des défis de taille aux chercheurs comme aux décideurs. Au nombre de ces difficultés, mentionnons la définition des diverses catégories d'itinérance, qui sont souvent nébuleuses et qui se chevauchent parfois. De plus, la situation cachée de bon nombre de personnes appartenant à l'un ou l'autre des groupes – c'est-à-dire les sans-abri et les victimes de violence familiale – diminue notre capacité de bien cerner ces populations et la nature réelle des cas et des antécédents de leurs membres.

De récentes recherches ont soulevé un grand nombre de questions qui méritent notre attention. La présente analyse documentaire montre toutefois qu'il existe déjà une solide base de connaissances sur la relation entre la violence familiale et l'itinérance. Nous savons que le profil de la population itinérante évolue et que la violence familiale est de plus en plus considérée comme un facteur qui y contribue – soit comme cause immédiate qui incite les personnes à fuir une relation violente, soit comme expérience durant l'enfance, dont les conséquences à long terme incluent des habitudes d'itinérance chronique ou à répétition à l'âge adulte. Les données résumées dans la présente analyse nous permettent de conclure que la violence familiale – qu'il s'agisse de violence conjugale ou de mauvais traitements infligés aux enfants – est un facteur important dans une forte proportion des cas d'itinérance actuels au Canada.

Les résultats des recherches font également ressortir la nécessité de veiller à ce que les services et les moyens mis en place pour aider les personnes sans-abri tiennent compte de la réalité et des conséquences de la violence familiale et qu'ils disposent à cette fin de ressources suffisantes. Ces services doivent de plus être sensibles aux réalités culturelles des populations autochtones, immigrantes et de minorités raciales. On constate en outre le besoin constant de logements adéquats, abordables et à long terme pouvant être offerts aux victimes de violence familiale. Il semble qu'une telle intervention – la prestation de logements stables et sécuritaires – soit aussi importante pour prévenir d'autres épisodes de violence familiale que les autres formes de prévention et d'intervention.

L'importance que revêt un logement adéquat est également mise en lumière par le fait qu'un logement et des conditions de vie médiocres peuvent, en soi, exacerber la violence au sein des familles, ou même en être la cause. Il est également important de savoir que, particulièrement chez les jeunes vivant dans la rue, la culture qui accompagne le mode de vie d'itinérants peut avoir des effets psychologiques dommageables et de plus en plus difficiles à renverser avec le temps.

Nous espérons que les présentes conclusions et d'autres conclusions présentées dans les articles examinés serviront de base aux futurs travaux des chercheurs, des gestionnaires de programmes, des décideurs et des législateurs.

Références citées

- Ambrosio, Eileen, et coll. *The Street Health Report: A study of the health status and barriers to health care of homeless women and men in the City of Toronto*. Toronto: Street Health, 1992.
- Avramov, Dragana. *Youth homelessness in the European Union*. Bruxelles : Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA), 1998.
- Bassuk, Ellen, Sharon Melnick, et Angela Browne. "Responding to the needs of low-income and homeless women who are survivors of family violence," *Journal of the American Women's Medical Association* 53, 2 (1998): 57-64.
- Bassuk, Ellen et Jennifer Perloff. "Multiply homeless families: The insidious impact of violence," *Housing Policy Debate* 12, 2 (2001): 299-320.
- Bassuk, Ellen, et coll. "PTSD in extremely poor women: Implications for health care clinicians," *Journal of the American Women's Medical Association* 56, 2 (2001): 79-85.
- Baxter, Sheila. *Under the viaduct: Homeless in beautiful B.C.* Vancouver: New Star Books, 1991.
- Bergeron, L. Rene. "Servicing the needs of elder abuse victims," *Policy and Practice* 57, 3 (September 2000): 40-45.
- Besserer, Sandra et coll. *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'enquête sociale générale 1999*, Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, n° 85-553-XIF au catalogue, 2001.
- Boyd, Monica et Doug Norris. « Continuer de vivre chez ses parents », *Tendances sociales canadiennes*, 52 (Printemps 1999): 2-5.
- Breton, Margot et Terry Bunston. "Physical and sexual violence in the lives of homeless women," *Canadian Journal of Community Mental Health* 11, 1 (1992): 29-44.
- Brown, Joyce et Diana Capponi. "Housing homeless women in Toronto." Dans *Shelter, Women and Development: First and Third World Perspectives*. Édité par Hemalata Dandekar. Ann Arbor, MI: George Wahr Publishing, 1993.

- Browne, Angela. "Family violence and homelessness: The relevance of trauma histories in the lives of homeless women," *American Journal of Orthopsychiatry* 63, 3 (1993a): 370-384.
- Browne, Angela. "Violence against women by male partners: prevalence, outcomes, and policy implications," *American Psychologist* 48, 10 (1993b): 1077-1087.
- Bufkin, Jana et Judith Bray. "Domestic violence, criminal justice responses and homelessness: Finding the connection and addressing the problem," *Journal of Social Distress and the Homeless* 7, 4 (1998): 227-240.
- Burt, Martha, et coll. *Homelessness: Programs and the people they serve. Findings of the National Survey of Homeless Assistance Providers and Clients*. Préparé pour l'Interagency Council on the Homeless. Washington: U.S. Department of Housing and Urban Development, The Council, 1999.
- Canada. Centre canadien de la statistique juridique. *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2003*, Ottawa, Statistique Canada, 2003.
- Canada. Centre national d'information sur la violence dans la famille. *Maisons de transition et d'hébergement pour les femmes violentées au Canada*, Ottawa, Gouvernement du Canada; Agence de la santé publique du Canada, 2004.
- Caputo, Tullio, Richard Weiler et Jim Anderson. *Étude sur le style de vie de la rue*, Ottawa, Santé Canada; ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 1997.
- Chandy, Joseph, Michael Blum, et William Resnick. "Gender-specific outcomes for sexually abused adolescents," *Child Abuse and Neglect* 20, 12 (1996): 1219-1231.
- Charlebois, Carol, et coll. *A study of rooming house conditions in downtown and South End Halifax*. Halifax: Metro Non-Profit Housing Association, 1995.
- Chung, Donna, et coll. "The impact of domestic and family violence on women and homelessness: Findings from a national research project," *Parity*, Out of the Fire (mars 2001). [En ligne]. [date de consultation : 11 février 2003] Disponible : <http://www.chp.org.au/parity/>
- Clarke, Michelle et Merrill Cooper. *Homeless youth: Falling between the cracks: An investigation of youth homelessness in Calgary*. Calgary: Youth Alternative Housing Committee, 2000.
- Cloke, Paul, Paul Milbourne, et Rebekah Widdowfield. "Homelessness in rural areas: An invisible issue?" In *Homelessness: Exploring the new terrain*. Édité par Patricia Kennett et Alex Marsh. Bristol: The Policy Press, 1999.

- Code, Ruth. « Refuges pour femmes violentées et leurs enfants ». Dans *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2003*, Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2003.
- Cohen-Schlanger, Miriam, et coll. "Housing as a factor in admissions of children to temporary care: A survey," *Child Welfare* 74, 3 (1995): 547-562.
- Cumberland, Rhonda. "Can the law prevent domestic violence homelessness." Dans *Out of the fire: Domestic violence and homelessness. (Parity: réimpression de mars 2001)*. Victoria, Australie: NSW Women's Refuge Resource Centre; the Domestic Violence and Incest Resource Centre; the Council to Homeless Persons, 2001.
- Daly, Gerald. *Homeless: Policies, strategies, and lives on the street*. London: Routledge, 1996.
- Davies-Netzley, Sally, Michael S. Hurlburt, et Richard L. Hough. "Childhood abuse as a precursor to homelessness for homeless women with severe mental illness," *Violence and Victims* 11, 2 (1996): 129-142.
- Davis, Cathy. *Housing associations - Rehousing women leaving domestic violence: New challenges and good practice*. Bristol: The Policy Press, 2003.
- Davis, Janis et Catharine J. Kutter. "Independent living skills and posttraumatic stress disorder in women who are homeless: Implications for future practice" *American Journal of Occupational Therapy* 52, 1 (1998): 39-44.
- DeKeseredy, Walter, et coll. « Violence against and the harassment of women in Canadian public housing: An exploratory study », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology* = *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 36, 4, 1999, p. 499-516.
- DeKeseredy, Walter et Ronald Hinch. *Woman abuse: Sociological perspectives*. Toronto: Thompson Educational Publishing, 1991.
- Dillon, Anne. "The statewide Women's Community Housing Service, Victoria." Dans *Out of the fire: Domestic violence and homelessness. (Parity: réimpression de mars 2001)*. Victoria, Australie: NSW Women's Refuge Resource Centre; the Domestic Violence and Incest Resource Centre; the Council to Homeless Persons, 2001.
- Downing-Orr, Kristina. *Alienation and social support: A social psychological study of homeless young people in London and in Sydney*. Aldershot, U.K.: Ashgate, 1996.

Downs, William, Nancy Smyth, et Brenda Miller. "The relationship between childhood violence and alcohol problems among men who batter: An empirical review and synthesis," *Aggression and Violent Behaviour* 1, 4 (1996): 327-344.

Family Violence and the Military Research Team. *Report on the Canadian Forces' response to woman abuse in military families*. University of New Brunswick Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research; University of Manitoba RESOLVE, 2000 [date de consultation : 27 février 2003]. Pour consulter : <http://www.unbf.ca/arts/CFVR/publications-research-team.php>

Farrell, Susan, et coll. *Describing the homeless population of Ottawa-Carleton: Fact sheets of selected findings*. [En ligne.] Ottawa: Université d'Ottawa, Centre for Research on Community Services, 2000. [date de consultation : 21 février 2003] Pour consulter : <http://www.uottawa.ca/academic/socsci/crcs/homeless/>

Findlay, Sheri, et coll. *Pregnancy in Toronto's street youth*. Document présenté au réunion du Pediatric Academic Society, Nouvelle-Orléans, Mai 1998.

Finnie, Ross. « Women, men, and the economic consequences of divorce: Evidence from Canadian longitudinal data », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 30, 2, 1993, p. 201-241.

Fischer, Pamela J. "Victimization and homelessness." In *Homelessness; New England and Beyond*. Édité par Padraig O'Malley. Amherst, MA: Massachusetts Press, 1992.

Fondation de la recherche sur la toxicomanie de l'Ontario. LIEN : la trousse éducative : violence contre les femmes et les enfants dans les relations et l'usage d'alcool et de drogues : en quête de solutions, Toronto, Fondation de la recherche sur la toxicomanie, 1995.

Gaetz, Stephen, Bill O'Grady, et Bryan Vaillancourt. *Making money: The Shout Clinic report on homeless youth and unemployment*. Toronto: Central Toronto Community Health Centres, 1999.

Gardiner, Helen et Kathleen Cairns. *2002 Calgary Homeless Study*. [En ligne]. Report to the Calgary Homeless Foundation. Calgary: The Foundation, 2002 [date de consultation : 23 juin 2003]. Pour consulter : http://www.calgaryhomeless.com/bs_product.html?GID=111

Gelles, Richard. "Through a sociological lens: Social structure and family violence." Dans *Current controversies on family violence*. Édité par R. Gelles et D. Loseke. Newbury Park, CA: Sage Publications, 1993.

- Gilmartin, Pat. *Rape, incest, and child sexual abuse: Consequences and recovery*. New York: Garland, 1994.
- Goering, Paula, et coll. "Characteristics of persons who are homeless for the first time," *Psychiatric Services* 53, 11 (2002): 1472-1474.
- Goodman, Lisa, et coll. "Physical and sexual assault history in women with serious mental illness: Prevalence, correlates, treatment and future research directions," *Schizophrenia Bulletin* 23, 4 (1997): 685-696.
- Goodman, Lisa, May Ann Dutton, et Maxine Harris. "Episodically homeless women with serious mental illness: Prevalence of physical and sexual assault," *American Journal of Orthopsychiatry* 65, 4 (1995): 468-478.
- Gorde, Mrugaya, Christine Helfrich, et Marcia Finalyson. "Trauma symptoms and life skill needs of domestic violence victims," *Journal of Interpersonal Violence* 19, 6 (2004): 691-708.
- Gravel, Sylvie. *La situation des femmes sans abri de la Rive Sud*. [En ligne]. Longueuil : Sylvie Gravel and Abri de la Rive-Sud, 2000. [date de consultation : 15 juin 2003.] Pour consulter : <http://netfemmes.cdeacf.ca/documents/sans-abri>
- Greater Vancouver Regional Steering Committee on Homelessness. "Responding to homelessness in Greater Vancouver," *Information Bulletin* 4 (sept 2002). [En ligne] [date de consultation : 16 sept 2003.] Pour consulter : <http://www.gvrd.bc.ca/homelessness/pdfs/Bulletin4.pdf>
- Gregory, Robyn. "Revisiting domestic violence and homelessness." Dans *Out of the fire: Domestic violence and homelessness*. (Parity : réimpression de mars 2001). Victoria, Australie: NSW Women's Refuge Resource Centre; the Domestic Violence and Incest Resource Centre; the Council to Homeless Persons, 2001.
- Hagan, John et Bill McCarthy. *Mean streets: Youth crime and homelessness*. Cambridge: Cambridge University Press, 1997.
- Herman, Daniel B. et coll. "Adverse childhood experiences: Are they risk factors for adult homelessness," *American Journal of Public Health* 87, 2 (1997): 249-255.
- Hightower, Jill, Greta Smith, et Henry Hightower. *Silent and invisible: A report on abuse and violence in the lives of older women in British Columbia: Executive Summary*. [En ligne]. Vancouver : B.C./Yukon Society of Transition Houses, 2001. [date de consultation : 3 févr. 2003]. Pour consulter : <http://www.bcysth.ca/projects/ExSum.pdf>

- Holley, Heather L. et Julio Arboleda-Florez. "Social influences." Dans *Homeless in Calgary*. Calgary Health Region, 1997. [date de consultation : 23 juin 2003] n'est plus disponible en ligne; aussi Julio Arboleda-Florez et Heather L. Holley. *Homeless in Calgary: Executive summary*. [En ligne]. Calgary Homeless Foundation, 1997. [date de consultation : 23 juin 2003]. Pour consulter : http://www.calgaryhomeless.com/bs_product.html?GID=57
- Hornosty, Jennie et Deborah Doherty. *Responding to wife abuse in farm and rural communities: Searching for solutions that work*. Document présenté à : Rural Canada: Moving Forward or Left Behind? Une conférence parrainé par le Saskatchewan Institute of Public Policy en partenariat avec le Centre de recherche et d'information sur le Canada, 22-24 novembre 2001. Issued as SIPP Policy Paper 10, 2002. Pour consulter : http://www.uregina.ca/sipp/sipp_pub_pol_papers.html
- Janus, Mark-David, et coll. *Adolescent runaways: Causes and consequences*. Lexington, Massachusetts: D.C. Heath and Company, 1987.
- Kappel Ramji Consulting Group. *Common occurrence: The impact of homelessness on women's health*. Toronto: Sistering, 2002.
- Kearns, Robin et Christopher Smith. "Housing, homelessness, and mental health: Mapping an agenda for geographical inquiry," *The Professional Geographer* 46, 4 (novembre 1994) : 418-424.
- Kendall-Tackett. "The health effects of childhood abuse: Four pathways by which abuse can influence health," *Child Abuse and Neglect* 26, 6-7 (juin 2002): 715-729.
- Koegel, Paul, Elan Melamid, et M. Audrey Burnam. "Childhood risk factors for homelessness among homeless adults," *American Journal of Public Health* 85, 12 (1995): 1642-1649.
- Krishnan, Satya et Judith Hilbert. "In search of sanctuary: Addressing issues of domestic violence and homelessness at shelters," *Women's Health Issues* 8, 5 (1998): 310-316.
- Kufeldt, Kathleen et Margaret Nimmo. "Kids on the street, they have something to say: Survey of runaway and homeless youth," *Journal of Child and Youth Care* 3, 2 (1987): 53-61.
- Kurtz, P. David, et coll. "Maltreatment and the school-aged child: School performance consequences," *Child Abuse and Neglect* 17, 5 (1993): 340-360.
- Lamontagne, Yves et coll. *La jeunesse québécoise et le phénomène des sans-abri*. Sillery, QC : Presses de l'Université du Québec, 1987.

Lemay, Raymond. "Pushed out of the nest...Another way in which the life experiences of youth in care are different from those of other Canadian youth," *Ontario Association of Children's Aid Societies Journal* 43, 3 (Oct. 1999): 9-10.

Leslie, Bruce et Francis Hare. *Improving the outcomes for youth in transition from care*. Toronto: Working Group of the Children's Aid Society of Toronto; Covenant House Toronto; et Ryerson University, 2000.

Malinosky-Rummell, Robin et David Hansen. "Long-term consequences of childhood physical abuse," *Psychological Bulletin* 114, 1 (1993): 68-79.

Malos, Ellen et Gill Hague. "Women, housing, homelessness and domestic violence," *Women Studies International Forum* 20, 3 (1997): 397-409.

Manion, Ian G. et Susan K. Wilson. *Examen de la relation entre les antécédents de mauvais traitements et les comportements à risque chez les adolescents*, Ottawa, Santé et Bien-être social Canada; Approvisionnement et Services Canada, 1995.

Martz, Diane J. F. et D. Bryson Sarauer. *Domestic violence and the experiences of rural women in east central Saskatchewan*. [En ligne]. Muenster, SK: St. Peter's College Centre for Rural Studies and Enrichment, 2000. [date de consultation : 1er mars 2003]. Pour consulter : http://www.hotpeachpages.net/canada/air/rural_dv_eastsask.html

McCall, Kenna. *Support services to homeless/street youth in Ottawa-Carleton: A needs assessment and plan for action*. Ottawa: Community Task Force on Homeless Street Youth, 1990.

McCarthy, Peter et Bob Simpson. *Issues in post-divorce housing: Family policy or housing policy?* Aldershot, England: Avebury Academic Publishing Group, 1991.

McCarthy, Bill. "Getting into crime: The structure and process of criminal embeddedness," *Social Science Research* 24, 1 (1995): 63-95.

McCreary Centre Society. *No place to call home: A profile of street youth in British Columbia*. Vancouver: The Society, 2001.

McCreary Centre Society. *Between the cracks: Homeless youth in Vancouver*. Vancouver: The Society, 2002.

Mental illness and pathways into homelessness: Proceedings and Recommendations, Toronto, 3 novembre 1997. Toronto: Mental Health Policy Research Group (CMHA Ontario Division, Clarke Institute of Psychiatry, and Ontario Mental Health Foundation), 1998. http://www.camh.net/hsrscu/html_documents/pathways_proceedings.html

- Metraux, Stephen et Dennis P. Culhane. "Family dynamics, housing and recurring homelessness among women in New York City," *Journal of Family Issues* 20, 3 (1999): 371-396.
- Miller, Karen-Lee et Janice Du Mont. « Countless abused women: Homeless and inadequately housed ». *Les cahiers de la femme*, 20, 3, 2000, p. 115-122.
- National Coalition Against Domestic Violence (NCADV). *Report of the National Coalition Against Domestic Violence's Housing Focus Groups*. NCADV en collaboration avec le National Alliance to End Homelessness, the National Network to End Domestic Violence, et the McAuley Institute, n.d.
- Neal, Rusty. *Voices: Women, poverty and homelessness in Canada*. The National Anti-Poverty Organization's Study on Homelessness. Ottawa: The Organization, 2004.
- North, Carol. S. et Elizabeth. M. Smith. "Posttraumatic stress disorder among homeless men and women," *Hospital and Community Psychiatry* 43, 10 (1992): 1010-1016.
- Novac, Sylvia, et coll. *Housing discrimination in Canada: The State of Knowledge*. Ottawa, Canada Mortgage and Housing Corporation, 2002a.
- Novac, Sylvia, Joyce Brown, Alison Guyton, et Mary Anne Quance. *Borderlands of homelessness: Women's views on alternative housing*. Toronto: The Women's Services Network, 1996.
- Novac, Sylvia, Joyce Brown et Gloria Gallant. *Perdues dans la jungle de la rue : une décennie de changements pour les femmes sans-abri à long terme*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1999.
- Novac, Sylvia. "Women's health and homelessness: A review of the literature." Dans *Common occurrence: The impact of homelessness on women's health* par Kappel Ramji Consulting Group. Toronto : Sistering, 2002.
- Novac, Sylvia. "Seeking shelter: Feminist home truths." In *Change of plans: Towards a non-sexist sustainable city*. Édité par Margrit Eichler. Toronto: Garamond Press, 1995.
- Novac, Sylvia, Joyce Brown et Carmen Bourbonnais. *Logements de transition : objectifs, indicateurs de succès et résultats - série socio-économique 04-017*. Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et logement, 2004 comprend un peu de texte en français mais n'est pas traduit.
- Novac, Sylvia, Joyce Brown et Carmen Bourbonnais. 1996. *Elles ont besoin de toits : analyse documentaire sur les femmes sans-abris*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement.

- Novac, Sylvia, et coll. OÙ se tourner? *La situation des jeunes femmes sans abri au Canada*, Ottawa, Condition féminine, 2002b. Pour consulter : <http://www.swc-cfc.gc.ca>
- Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH). *Stop violence against women*. Background Report. Annual Lobby, 20 novembre 1989. Toronto: The Association, 1989.
- Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH). *Balance the power*. Background Report, Annual Lobby, 19 novembre 1990. Toronto: The Association, 1990.
- Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH). *Falling through the gender gap: How Ontario Government policy continues to fail abused women and their children*. Toronto: The Association, 1998.
- Pascall, Gillian, et coll. "Changing housing policy: Women escaping domestic violence," *Journal of Social Welfare and Family Law* 23, 3 (2001): 293-309.
- Pascall, Gillian. "Housing." Dans *Social policy: A feminist analysis*. London: Tavistock Publications, 1986.
- Pauktuutit Inuit Women's Association. *The housing crisis and violence*. Ottawa: The Association, 1994.
- Peters, Larry et Aileen Murphy. *Adolescent health survey: Street youth in Vancouver*. Burnaby, B.C.: The McCreary Centre Society, 1994.
- Poirier, Mario et coll. *Relations et représentations interpersonnelles de jeunes adultes itinérants : Au-delà de la contrainte de la rupture, la contrainte des liens*. Montréal: GRIJA (Groupe de recherche sur l'itinérance des jeunes adultes), 1999.
- Powers, Jane L., John Eckenrode, et Barbara Jaklitsch. "Maltreatment among runaway and homeless youth," *Child Abuse and Neglect* 14, 1(1990): 87-98.
- Prud'homme, Diane. « Violence conjugale : de plus en plus asexuée », *Sans Préjudice pour la santé des femmes* 21 (printemps 2000) : 5-6, 15.
- Radford, Joyce, Alan King, et Wendy Warren. *Street youth and AIDS*. Kingston, ON: Queen's University, Social Program Evaluation Group, 1989.
- Rainwater, Lee. "Fear and house-as-haven in the lower class," *Journal of the American Institute of Planners* 32 (1966): 23-31.

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. *Le « Défi de l'accès » pour les jeunes de la rue : Avis du Directeur de la santé publique sur la mortalité chez les jeunes de la rue à Montréal.* Montréal : La Régie, 1998.

Robert, Marie, Mireille Desrochers et Yves Laplante. « Les jeunes de la rue... une vie marquée par la violence, les mauvais traitements et les placements », *Freiner la marginalisation* 2 (juin 2002). [En ligne] [Date de consultation : 20 mars 2003]. Pour consulter : <http://www.santepub-mtl.qc.ca/Publication/pdffreiner/freinerno2.pdf>

Robertson, Marjorie et Paul Toro. "Homeless youth: Research, intervention, and policy." Dans *Practical lessons: The 1998 National Symposium on Homelessness Research*. Édité par Linda B. Fosburg et Deborah L. Dennis. Washington, D.C.: U.S. Department of Housing and Urban Development; U.S. Department of Health and Human Services, 1999.

Rog, Debra, C. Scott Holupla, et Kimberly McCombs-Thornton. "Implementation of the Homeless Families Program: 1. Service models and preliminary outcomes," *American Journal of Orthopsychiatry* 65, 4 (1995): 502-513.

Roman, Nan, et Phyllis Wolfe. *Web of failure: The relationship between foster care and homelessness*. [En ligne]. Washington, DC: National Alliance to End Homelessness, 1995. [date de consultation : 30 avril 2003]. Pour consulter : <http://www.naeh.org/pub/fostercare/webrept.htm>

Rosenheck, Robert, Ellen Bassuk, et Amy Soloman. "Special populations of homeless Americans." Dans *Practical lessons: The 1998 National Symposium on Homelessness Research*. Édité par Linda B. Fosburg et Deborah L. Dennis. Washington, D.C.: U. S. Department of Housing and Urban Development; et U. S. Department of Health and Human Services, 1999.

Rossi, Peter. "The new homeless and the old." In *Down and out in America: The origins of homelessness*. Chicago: University of Chicago Press, 1989.

Russell, Diana. *Sexual exploitation: Rape, child sexual abuse, and workplace harassment*. Beverly Hills: Sage Publications, 1984.

Ryan, Kimberly D., et coll. "Psychological consequences of child maltreatment in homeless adolescents: Untangling the unique effects of maltreatment and family environment," *Child Abuse and Neglect* 24, 3 (2000): 333-352.

Schechter, Susan. *Women and male violence: The visions and struggles of the Battered Women's Movement*. Boston: South End Press, 1982.

Scott, Wendy et Carolyn VanDine. “*Family violence*” in *rural, farm and remote Canada*. [En ligne]. Ottawa, Justice Canada, 1995. [date de consultation : 1^{er} mars 2003]. Pour consulter : <http://www.acjnet.org/docs/famvidoj.html>

Secrétariat national pour les sans-abri. *L’initiative du système d’information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) : plan stratégique*. Ottawa, le Secrétariat, 2002. Pour consulter, site du SISA : http://www.homelessness.gc.ca/hifis/archive/docs/strategicplan2002-2003_f.pdf

Shinn, Marybeth et Jim Baumohl. “Rethinking the prevention of homelessness.” Dans *Practical lessons: The 1998 National Symposium on Homelessness Research*. Édité par Linda B. Fosburg et Deborah L. Dennis. Washington, D.C.: U. S. Department of Housing and Urban Development; et U. S. Department of Health and Human Services, 1999.

Shinn, Marybeth, et coll. “Predictors of homelessness among families in New York city: From shelter request to housing stability,” *American Journal of Public Health* 88 (Nov 1998): 1651-1657.

Smith, Carolyn. “The link between childhood maltreatment and teenage pregnancy,” *Social Work Research* 20, 3 (1996): 131-141.

Social Planning and Research Council of B.C; Deborah Krause, Paul Dowling. *Itinérance des familles : causes et solutions*, le point en recherche, série socio-économique 03-006, Ottawa, Société canadienne d’hypothèques et de logement, 2003. Pour consulter : <http://www03.cmhc-schl.gc.ca/b2c/b2c/init.do?language=fr>

Sosin, Michael R. “Explaining adult homelessness in the US by stratification or situation,” *Journal of Community and Applied Social Psychology* 13, 2 (2003): 91-104.

Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL). *Places et services à l’intention des enfants et des jeunes dans les centres d’hébergement pour familles sans abri*, SCHL, 2001.

Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL). *Études spéciales sur les données du recensement de 1996 : conditions de logement au Canada*, le point en recherche, série socio-économique numéro 55-1, Ottawa, SCHL, 2000. Pour consulter : <http://www03.cmhc-schl.gc.ca/b2c/b2c/init.do?language=fr>

SPR Associates. *Évaluation du programme d’amélioration des maisons d’hébergement*, Ottawa, Société canadienne d’hypothèques et de logement, 2002a.

- SPR Associates. *Évaluation du programme d'amélioration des maisons d'hébergement : volet jeunesse*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2002b.
- Springer, Joe, James Mars, et Melissa Dennison. *A Profile of the Toronto homeless population*. Background report for the Mayor's Homelessness Action Task Force. Toronto: City of Toronto, 1998.
- Styron, Thomas, Ronnie Janoff-Bulman, et Larry Davidson. "Please ask me how I am: Experiences of family homelessness in the context of single mothers' lives," *Journal of Social Distress and the Homeless* 9, 2 (2000): 143-165.
- Tomas, Annabel et Helga Dittmar. "The experience of homeless women: An exploration of housing histories and the meaning of home," *Housing Studies* 10, 4 (1995): 493-515.
- Toronto, City of. *The Toronto report card on housing and homelessness 2003*. Toronto: The City, 2003. Pour consulter : <http://www.city.toronto.on.ca/homelessness/>
- Toronto, City of. *The Toronto report card on homelessness 2001*. Toronto: The City, 2001. Pour consulter : <http://www.city.toronto.on.ca/homelessness/>
- Trainor, Cathy. *Les refuges pour femmes violentées au Canada : faits saillants*, Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 1999.
- Walker, Gillian. *Family violence and the women's movement: The conceptual politics of struggle*. Toronto: University of Toronto Press, 1990.
- Watson, Sophie. "A home is where the heart is: Engendering notions of homelessness." Dans *Homelessness: Exploring the new terrain*. Édité par Patricia Kennett et Alex Marsh. Bristol: The Policy Press, 1999.
- Weisz, Guido et coll. *Le rôle du logement en matière de violence familiale au Canada*, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1996.
- Welsh, Lesley, et coll. *Running for their lives*. New York: Garland, 1995.
- Wenzel, Suzanne, Barbara Leake, et Lillian Gelberg. "Risk factors for major violence among homeless women," *Journal of Interpersonal Violence* 16, 8 (2001): 739-752.
- Whitbeck, Les et Dan Hoyt. *Nowhere to grow: Homeless and runaway adolescents and their families*. New York: Aldine de Gruyer, 1999.

Whitbeck, Les et Ronald Simons. "Life on the streets: The victimization of runaway and homeless adolescents," *Youth and Society* 22, 1 (1990): 108-125.

Wright, James D. et Beth Rubin. "Is homelessness a housing problem? Dans *Understanding Homelessness: New Policy and Research Perspectives*. Édité par Dennis P. Culhane et Steven P. Hornburg. Washington, DC: Fannie Mae Foundation, 1997.

Yawney, David. "Resiliency: A strategy for survival of childhood trauma." Dans *Stopping the violence: Changing families, changing futures*. Édité par Mary Russell, Jill Hightower, et Gloria Gutman. Vancouver: BC Institute Against Family Violence, 1996.

Zappardino, Pamela et Deborah Debare. "In search of safety: Double jeopardy for battered women." Dans *Homelessness: New England and Beyond*. Édité par Padraig O'Malley. Amherst, MA: John W. McCormack Institute of Public Affairs, 1992.

Zlotnick, Cheryl, Diana Kronstadt, et Linnea Klee. "Foster care, children and family homelessness," *American Journal of Public Health* 88, 9 (1998): 1368-1370.

Notes en fin de texte

1. Selon Watson (1999, 86), [TRADUCTION] « si les différentes positions sur le plan structurel ainsi que les expériences subjectives de chaque membre de la famille par rapport au logement sont prises en considération, une personne qui vit dans un foyer peut être considérée sans-abri selon une définition large du terme, alors qu'une autre ne le serait pas. »
2. Les renseignements sur les refuges destinés aux victimes de violence familiale et sur les caractéristiques de leurs utilisateurs sont recueillis dans le cadre de l'Enquête sur les maisons de transition que mène Statistique Canada tous les deux ans.
3. La base de données pourrait être élargie pour inclure d'autres fournisseurs de services, dont les haltes-accueil et les banques alimentaires.
4. Les données de l'échantillon utilisé ont été stratifiées selon l'âge, le sexe et le niveau d'utilisation des refuges, en fonction des habitudes observées grâce à l'analyse de la base de données de la Ville de Toronto sur l'utilisation des refuges.
5. On a défini les jeunes de la rue comme les jeunes « de moins de 19 ans qui vivent dans la rue ou qui participent à la vie de la rue dans une importante mesure ». On a demandé au personnel de différents organismes d'identifier les

adolescents de leurs collectivités qui participaient à la vie de la rue et qui risquaient le plus de ne pas effectuer une saine transition vers la vie adulte. Ils n'étaient pas tous strictement itinérants (McCreary 2001, 8-9).

6. Au nombre des auteurs d'agressions, mentionnons les parents, les amis, les jeunes hommes fréquentés, les étrangers et d'autres membres de la famille.
7. La plupart de ces refuges offraient de l'hébergement à des jeunes des deux sexes; toutefois, l'un n'accueillait que des jeunes hommes et deux autres ne s'adressaient qu'aux jeunes filles.
8. Même si le logement n'est pas un critère au moment de l'évaluation des besoins d'un enfant en matière de protection et ne hâte pas son placement, il demeure une condition préalable au retour de l'enfant dans sa famille (Cohen-Schlanger 1995).
9. Une des questions posées aux utilisateurs de refuges avait trait à la « principale raison pour avoir recours à ce service ». Au nombre des réponses, mentionnons les suivantes : « agressée par mon conjoint », « agressé(e) par mes parents » et « éclatement de la famille - autres ». La fiabilité des données recueillies sur ce point peut être faible; il est possible que la violence familiale soit sous-déclarée dans les refuges pour sans-abri. Un très grand nombre de répondants, particulièrement les personnes seules, déclarent appartenir à la catégorie « itinérant - général », ce qui permet de supposer qu'ils sont sans-abri depuis un certain temps, sans toutefois indiquer pour quelle raison. Lorsqu'ils utilisent le SISA, les employés des refuges peuvent ajouter des renseignements sur la « raison immédiate de l'utilisation du refuge » et sur les « facteurs contribuant à l'itinérance d'une personne ou d'une famille ».
10. La capacité d'accueil des refuges a une incidence sur ces statistiques. Le nombre de lits destinés aux familles a triplé, passant de 514 à 1 541, au cours de cette même période.
11. « Fuir la violence » et « Problèmes familiaux (y compris la violence) » étaient tous les deux inscrits sur la liste des raisons figurant dans le questionnaire. Le rapport n'explique pas clairement la manière dont les données ont été codées et analysées; les résultats mentionnent toutefois « échapper à une relation violente » comme l'une des principales raisons de l'itinérance. Cela inclut échapper aux agressions infligées par un conjoint, un parent ou un autre membre de la famille.
12. Les réponses multiples étaient acceptées et, en moyenne, les répondants ont fourni deux raisons.
13. À Toronto, l'âge minimal pour accéder à un refuge est de 16 ans. On considère généralement comme des jeunes les personnes qui ont entre 16 et 24 ans.